

# CLUB SOLUTIONS

**r**apport  
**a**nnuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

# ■ Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	3
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i> .....	4
<i>rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle ordinaire</i> .....	6
<i>projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire</i> .....	7
<i>rapport du commissaire aux comptes</i> .....	9
<b>comptes annuels agrégés</b> .....	<b>13</b>
<i>bilan</i> .....	14
<i>actif</i> .....	14
<i>passif</i> .....	15
<i>hors-bilan</i> .....	16
<i>compte de résultat</i> .....	17
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	18
<b>PATRIMOINE RÉACTIF</b> .....	<b>20</b>
<b>PATRIMOINE OPPORTUNITÉ</b> .....	<b>49</b>
<b>CONNECT DYNAMIC PORTFOLIO</b> .....	<b>78</b>
<b>CONNECT FUNDAMENTAL PORTFOLIO</b> .....	<b>105</b>
<b>ECHIQUIER GLOBAL FLEXIBLE</b> .....	<b>132</b>
<b>TREKKING EVOLUTION</b> .....	<b>171</b>

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin, 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin, 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Président-directeur général</b>	Monsieur Pierre PUYBASSET
<b>Administrateurs</b>	AMGE PATRIMOINE représentée par Monsieur Patrick BLIN  EVOLIA représentée par Monsieur Philippe CHARRE  DNP Gestion Privée représentée successivement par Monsieur Dany PATIN puis par Monsieur Richard LATRIVE  HEREZ SIGNATURE, qui a succédé à COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS par absorption de cette dernière le 11 décembre 2019, représentée par Monsieur Patrick GANANSIA, nommé représentant permanent le 31 juillet 2020

# Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV CLUB SOLUTIONS est un OPCVM à compartiments.

#### Objectif de gestion

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 29 décembre 2023 la SICAV CLUB SOLUTIONS comprenait 6 compartiments :

- PATRIMOINE RÉACTIF
- PATRIMOINE OPPORTUNITÉ
- CONNECT DYNAMIC PORTFOLIO
- CONNECT FUNDAMENTAL PORTFOLIO
- ECHIQUIER GLOBAL FLEXIBLE
- TREKKING EVOLUTION.

- La valeur liquidative est disponible auprès de [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris
- Date de création de la Sicav à compartiments : 4 janvier 2019.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du code de commerce, il revient au conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de président et de directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le conseil d'administration a décidé de conserver unies les fonctions de président et de directeur général de la SICAV.

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 29 DECEMBRE 2023

**NOM :** Pierre PUYBASSET

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
-	-

**NOM :** Maxime VISART DE BOCARMÉ

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
Square Invest SRL	Administrateur
BLCG SRL	Administrateur
Square Family Office SA	Administrateur
Athena Consult SAS	Directeur
Privafin SRL	Managing Partner

**NOM :** Patrick BLIN représentant de AMGE Patrimoine

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
AMGE Patrimoine	Gérant

**NOM :** Philippe CHARRE représentant de Evolia

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
-	-

**NOM :** Christophe MARTEAU représentant de Herest

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
Herest	Gérant
SC Immo Patrimoine	Gérant
SAC AC Patrimoine	Gérant

**NOM :** Richard LATRIVE représentant de Prony Gestion Privée

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
-	-

### REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

### CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

### DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 30 décembre 2022 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

### RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le conseil s'est assuré que les conditions du dialogue entre les « dirigeants », les « membres du conseil » et les « actionnaires » ont été réunies avec, par exemple, une organisation de l'assemblée générale qui la rend matériellement accessible à tous.

À l'issue de l'assemblée générale, le conseil s'est penché sur le résultat des votes.

### MEMBRES INDEPENDANTS

Le conseil a examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énoncés au règlement intérieur de la SICAV.

### DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 15 des statuts de la SICAV : « Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

Nom	Durée du mandat
Monsieur Pierre Puybasset	6 ans
Monsieur Richard Latrive	6 ans
Monsieur Patrick Blin	6 ans

Le président rend compte d'entreprise que la procédure des travaux du conseil a bien eu lieu.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 29 décembre 2023 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

---

### **TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Le 2 mars 2023, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil ;
2. Administration de la société (rémunération des membres du conseil d'administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, rapport spécial sur les conventions réglementées) ;
3. Rapport du conseil sur l'activité de la société ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 ;
5. Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP Trekking Evolution par le compartiment Trekking Evolution de la SICAV ;
6. Renouvellement des mandats ;
7. Convocation de l'assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
8. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 16 octobre 2023 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Création d'un nouveau compartiment Connect Conviction Portfolio.
3. Questions diverses – Pouvoirs

Le 13 décembre 2023 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Création d'un nouveau compartiment : DPE I Dynamique ;
3. Création d'un nouveau compartiment : DPE L Patrimoine ;
4. Compartiments Patrimoine Opportunité et Patrimoine Réactif : baisse des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services ;
5. Fusion-absorption du Compartiment Trekking Evolution de la SICAV CLUB SOLUTIONS par le Compartiment Echiquier Arty SRI de la SICAV ECHIQUIER ;
6. Questions diverses - Pouvoirs.

**Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.**

## PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 29 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Patrimoine Réactif en circulation le 23 décembre 2023 s'établissait à 199 007,128 actions.

Au 29 décembre 2023, l'actif net s'élevait à 22 349 946,53 euros contre 27 742 701,49 euros au terme de l'exercice antérieur. Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Patrimoine Opportunité en circulation le 29 décembre 2023 s'établissait à 53 675,743 actions.

Au 29 décembre 2023, l'actif net s'élevait à 10 810 196,79 euros contre 5 736 444,09 euros au terme de l'exercice antérieur. Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Connect Dynamic Portfolio en circulation le 29 décembre 2023 s'établissait à 535 706,31 actions ;

Au 29 décembre 2023, l'actif net s'élevait à 51 943 904,43 euros contre 47 810 320,27 euros au terme de l'exercice antérieur. Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Connect Fundamental Portfolio en circulation le 29 décembre 2023 s'établissait à 255 563,78 actions.

Au 29 décembre 2023, l'actif net s'élevait 24 955 596,07 euros contre 22 703 473,03 euros au terme de l'exercice antérieur. Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Echiquier Global Flexible en circulation le 29 décembre 2023 s'établissait à 46 077,709 actions A et 55 044,481 actions G.

Au 29 décembre 2023, l'actif net s'élevait 10 847 333,30 euros contre 7 798 893,45 euros au terme de l'exercice antérieur. Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Trekking Evolution en circulation le 29 décembre 2023 s'établissait à 111 930.

Au 29 décembre 2023, l'actif net s'élevait 10 759 336,14 euros contre 18 682 248,43 euros au terme de l'exercice antérieur. En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 29 décembre 2023 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

- i. Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate pour le compartiment Patrimoine Réactif, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023 que les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -280 403,03 euros et aux plus-values et moins values nettes réalisées - 130 536,40 euros.

Conformément aux dispositions statutaires et elle décide :

De capitaliser - 280 403,03 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De capitaliser - 130 536,40 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate pour le compartiment Patrimoine Opportunité, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023 que les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -75 173,19 euros et aux plus-values et moins-values nettes réalisées -198 591,34 euros.

Conformément aux dispositions statutaires l'Assemblée Générale décide de :

De capitaliser -75 173,19 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De capitaliser -198 591,34 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate pour le compartiment Connect Dynamic Portfolio, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023 que les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -603 543,32 euros et aux plus-values nettes réalisées 118 064,91 euros.

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée Générale décide :

De capitaliser -603 543,32 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De capitaliser 118 064,91 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate pour le compartiment Connect Fundamental Portfolio, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023 les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -162 421,45 euros et aux plus-values nettes réalisées 466,17 euros.

Conformément aux dispositions statutaires l'assemblée générale annuelle décide :

De capitaliser -162 421,45 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De capitaliser 466,17 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate pour le compartiment Echiquier Global Flexible Portfolio, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023 les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à - 153 386,72 euros et aux plus-values nettes réalisées 302 189,96 euros.

Conformément aux dispositions statutaires l'assemblée générale annuelle décide :

**Pour la catégorie d'action A (FR001400BE31) :**

• De capitaliser -82 653,77 euros au titre du résultat de l'exercice ;

• De capitaliser 137 316,83 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

**Pour la catégorie d'action G (FR001400BE49) :**

• De capitaliser -70 732,95 euros au titre du résultat de l'exercice ;

• De capitaliser 164 873,13 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate pour le compartiment Trekking Evolution, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023 les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à - 16 852,22 euros et aux plus-values et moins-values nettes réalisées - 652 819,25 euros.

Conformément aux dispositions statutaires l'assemblée générale annuelle décide :

• De capitaliser - 16 852,22 euros au titre du résultat de l'exercice ;

• De capitaliser - 652 819,25 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir étendue le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de ne verser aucune rémunération aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice de leur mandat social.

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

# rapport du commissaire aux comptes



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** Exercice clos le 29 décembre 2023

**CLUB SOLUTIONS**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER  
53, avenue d'Iéna  
75116 PARIS

Aux actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments CLUB SOLUTIONS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CLUB SOLUTIONS

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe du compartiment Trekking Evolution décrivant les événements survenus au cours de l'exercice (opération de sicavisation du compartiment).

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

.....  
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
 T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## CLUB SOLUTIONS

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*****Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CLUB SOLUTIONS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.04.09 16:25:25 +0200

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Alezra-Cabessa', written over a light blue circular stamp.

# comptes annuels agrégés

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>123 898 832,70</b>	<b>130 134 811,91</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 699 341,29	4 975 399,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	996 571,35
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	118 097 260,74	120 601 831,26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	3 028 380,02
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	102 230,67	532 629,72
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>322 977,49</b>	<b>414 140,68</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	322 977,49	414 140,68
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 833 875,98</b>	<b>5 461 234,24</b>
Liquidités	2 833 875,98	5 461 234,24
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>127 055 686,17</b>	<b>136 010 186,83</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	128 445 566,44	140 181 909,23
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-561 225,95	-2 801 423,06
• Résultat de l'exercice	-1 291 779,93	-1 832 652,71
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>126 592 560,56</b>	<b>135 547 833,46</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>83 956,87</b>	<b>168 342,64</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	83 956,87	168 342,64
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>369 674,32</b>	<b>258 056,57</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	369 674,32	258 056,57
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 494,42</b>	<b>35 954,16</b>
Concours bancaires courants	9 494,42	35 954,16
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>127 055 686,17</b>	<b>136 010 186,83</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 693 623,86	6 673 753,24
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 678 951,39	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	424 215,61	7 515 245,49
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	139 071,46	13 777,41
• Produits sur actions et valeurs assimilées	63 116,02	253 883,75
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	474 733,27	137 940,98
• Produits sur titres de créances	-	2 364,42
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-21,48
<b>Total (I)</b>	<b>676 920,75</b>	<b>407 945,08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	965,10	-29 788,29
• Autres charges financières	-1 098,54	-1 018,28
<b>Total (II)</b>	<b>-133,44</b>	<b>-30 806,57</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>676 787,31</b>	<b>377 138,51</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 071 474,27	-2 191 518,65
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 394 686,96</b>	<b>-1 814 380,14</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	102 907,03	-18 272,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-1 291 779,93</b>	<b>-1 832 652,71</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Informations communes aux compartiments

### Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts ou actions détenues.

### Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

La comptabilité de la Sicav est effectuée en euro.

### Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
PATRIMOINE RÉACTIF	EUR	
PATRIMOINE OPPORTUNITÉ	EUR	
CONNECT DYNAMIC PORTFOLIO	EUR	
CONNECT FUNDAMENTAL PORTFOLIO	EUR	
ECHIQUIER GLOBAL FLEXIBLE	EUR	
TREKKING EVOLUTION	EUR	

### Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Ouverture en date du :	Fermeture en date du :
TREKKING EVOLUTION	06/01/2023	

## Comptes annuels de chaque compartiment

### Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (\*)

### Règles et méthodes comptables (\*)

### Événement intervenu au cours de l'exercice

Certains compartiments de la SICAV Club Solutions ont été créés au cours de l'exercice clos le 29/12/2023 par fusion-absorption de FCP préexistants.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique des FCP (les compartiments de la SICAV ont conservé les mêmes code ISIN et les historiques des performances).

Chaque compartiment de la SICAV Club Solutions est donc le prolongement des FCP qui ont été absorbés par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents des FCP absorbés. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

arnexes

**Compléments d'information (\*)**

(\*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

# PATRIMOINE RÉACTIF

**rapport**  
annuel

COMPARTIMENT DE CLUB SOLUTIONS

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

PATRIMOINE RÉACTIF est un compartiment recherchant la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux et des marchés actions. Le gérant du compartiment cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.

## Indicateur de référence :

L'indice composite 20% MSCI EMU (M7EM), 20% MSCI All Country World NR (M1WD), 40% FTSE WORLD Government Bond Index EUR (SBWGEU), 20% €STER peut être un indicateur représentatif de la gestion de PATRIMOINE RÉACTIF.

L'Indice MSCI EMU est un indice d'actions représentatif des marchés de moyenne à grande capitalisation des 10 pays développés de l'Union économique et monétaire européenne.

L'indice MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis. Il regroupe des valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 24 pays émergents (données mars 2018).

L'indice FTSE WORLD Government Bond Index EUR est l'indice de référence de la partie obligations. Il est calculé en euros et coupons réinvestis.

L'€STER est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne. L'indice capitalisé (code Bloomberg OISESTR) sera utilisé dans l'indice composite du compartiment.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

## Stratégie d'investissement :

### 1. Stratégies utilisées

La gestion du compartiment repose sur une gestion active et discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, OPC) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Le compartiment est un produit multi-classes d'actifs qui combine une sélection d'actions européennes et internationales et des OPC sur toutes classes d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. Le compartiment est exposé au risque action dans la limite de 60% de l'actif net.

### • La gestion actions

La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres – « stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

Sur les actions, ces choix conduisent à des achats d'actions européennes et internationales de tout secteur d'activité. La part des petites et moyennes capitalisations sera limitée à 20% maximum de l'actif net.

Le compartiment PATRIMOINE RÉACTIF peut être exposé à 60% maximum au marché action au travers de titres en direct.

### • La sélection d'OPC

Concernant les OPC, l'objectif de la gestion est de sélectionner les gérants en recoupant deux approches complémentaires :

- une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux : rencontre avec les gérants, analyse du style de gestion, audit des processus de gestion et de contrôles des risques, rédaction et actualisation régulière de fiches de suivi des OPC avec attribution d'une notation interne).
- une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC).

La construction du portefeuille va ensuite viser à gérer le risque du portefeuille en jouant notamment sur la complémentarité des OPC et des sociétés de gestion retenues.

La poche fonds sera majoritairement investie en OPC actions, de taux, crédit mais pourra aussi avoir recours à des OPC multi-classes d'actifs, pouvant mettre en œuvre, entre autres, des stratégies d'arbitrage, des obligations convertibles ou des fonds d'exposition aux matières premières.

Au travers de l'investissement en OPC, le compartiment pourra être exposé à hauteur de 60% maximum au risque actions et de 0 à 100% au risque de taux.

L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques et sans restriction de notation de crédit minimale pour les OPC de taux.

Le gérant veillera à ce que les OPC de taux sélectionnés soient investis en signatures "investment grade" mais pourra néanmoins investir en signatures « high yield » (titres spéculatifs) sans toutefois dépasser 40 % de l'actif net du compartiment.

En conséquence, l'exposition du compartiment aux produits de taux à caractère spéculatif (High Yield) ne dépassera pas 40%.

## **2. Les actifs (hors dérivés)**

### a) Les actions :

PATRIMOINE RÉACTIF est investi à hauteur de 60% maximum en actions européennes et internationales.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation.

### b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Néant.

## **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Afin d'atteindre son objectif de gestion et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou européens notamment des trackers (ou OPCVM indiciels) investissant moins de 10% de leurs actifs en Fonds.

Les Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) éligibles à l'actif du compartiment respectent les quatre critères de l'article R.214- 13 du code monétaire et financier.

Le compartiment pourra également investir jusqu'à 30% de son actif net en parts et/ou actions de FIA de droit français ou européens sous réserve qu'ils respectent les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, dont notamment de FIA à formule français, et/ou de FIA à gestion indiciaire français.

Le compartiment ne peut détenir plus de 20% de son actif net en parts ou actions d'un même OPC.

Le compartiment aura la possibilité d'être investi en OPC de tous secteurs, toutes catégories et toutes stratégies. Il pourra donc détenir des OPC libellés dans une devise autre que l'euro.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par La Financière de l'Echiquier.

#### **4. Instruments dérivés**

PATRIMOINE RÉACTIF intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés, actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
  - Futures sur indices, actions, taux, volatilité
  - Options sur indices, sur actions, taux
- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalent ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

L'exposition du fonds via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif net du compartiment. Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

#### **5. Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

#### **6. Dépôts**

Néant.

#### **7. Emprunt d'espèces**

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

#### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

#### **9. Contrats constituant des garanties financières**

Néant.

#### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

### **Risque titres spéculatifs "High Yield" :**

Les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

### **Risque lié à la détention d'obligations convertibles :**

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

### **Impact des techniques telles que le recours aux produits dérivés :**

L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation. L'utilisation des produits dérivés peut entraîner des risques de pertes spécifiques à ces stratégies.

### **Risque lié aux arbitrages :**

Parmi les OPC sélectionnés certains pourront recourir à une technique d'arbitrage. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

### **Risque lié aux matières premières :**

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

### **Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de la possibilité d'avoir des OPC jusqu'à 100% de l'actif, l'équipe de gestion, lors de la sélection des fonds sous-jacents analyse l'approche extra-financière mise en oeuvre par les sociétés de gestion desdits fonds sans pour autant que celle-ci soit contraignante ni que les incidences négatives sur les risques de durabilité ne soient prises en compte.

### **Alignement avec la Taxonomie**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

### **Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

### **Profil de l'investisseur type :**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

PATRIMOINE RÉACTIF peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans PATRIMOINE RÉACTIF dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément de la Sicav par l'AMF : 14 novembre 2018.*
- *Date d'agrément de la transformation en compartiment par l'AMF : 14 novembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 janvier 2019.*
- *Date de création du compartiment : 10 mars 2008.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année boursière s'est avérée, comme souvent, riche en surprises. La quasi-totalité des marchés actions et obligataires terminent nettement dans le vert, alors que l'année a été marquée par des hausses de taux directeurs de grande ampleur, qui n'ont finalement pas nuï aux marchés. Elles se sont accompagnées dans la seconde moitié de l'année d'une accalmie progressive de l'inflation laissant espérer un desserrement des politiques monétaires dans les trimestres à venir. Ces attentes à l'égard d'un pivot plus accommodant des banques centrales ont contribué à une hausse impressionnante des marchés actions et d'obligations dans les deux derniers mois de l'année. Outre la désinflation en cours, la seconde bonne nouvelle qui a porté les marchés sur l'année fut la croissance américaine, bien plus robuste que les prévisions du début d'année. Enfin, la dernière nouvelle positive saluée par les marchés fut la dynamique impressionnante des entreprises liées à l'intelligence artificielle, symbolisée notamment par l'application Chat GPT. Une vague d'enthousiasme a porté les plus grosses capitalisations américaines, rassemblées sous le terme des « 7 magnifiques ».

Dans ce contexte, le fonds réalise une performance décevante de +1,41%. Un positionnement sous-pondéré, associé à un biais value aux Etats-Unis, préjudiciable sur le début de l'année, ainsi qu'à une surpondération des petites valeurs ont conduit la poche actions à peu contribuer à la performance. La poche obligataire a, pour sa part, été impactée par une augmentation un peu précoce de la duration, qui a coûté au fonds sur l'été, bien qu'elle se soit ensuite avérée porteuse sur les deux derniers mois de l'année.

Code ISIN	Libelle Part	Performance Part	Performance indice
FR0010564245	Patrimoine Réactif A	1,41%	8,57%

## Mouvements principaux :

**Achats :** BNP PARIBAS MOIS ISR – IC (FR0007009808) - LYXOR EUROMTS HIGHEST RATED M-WEIGHT. GOV. BD 1-3Y ETF (LU1829219556)

**Ventes :** BNP PARIBAS MOIS ISR – IC (FR0007009808) - ECHIQUIER QME I (FR0013133618)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
  - 1 450 Echiquier Hybrid Bond F
  - 21 500 Echiquier Crédit SRI Europe I
  - 1 363 Echiquier Sovereign Allocation I
  - 320 Echiquier SRI MID CAP Europe I
  - 485 Echiquier Value Euro I

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie.

Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2023 :

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	Dont +>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
<b>Total général</b>	<b>157</b>	<b>13 220 568</b>	<b>132</b>	<b>7 605 500</b>		<b>1 105 000</b>

SFDR / TAXONOMIE

Nature juridique	Nom de l'OPC	Article SFDR 6/8/9	Label ISR	Notation ESG minimum	Notation ESG minimum sur 10 affichée dans le prospectus	% de notation du portefeuille minimum
Compartiment SICAV Club Solution	Patrimoine Réactif	6	Non	Non	NA	NA

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>22 037 602,87</b>	<b>27 191 422,51</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	3 151 436,66	3 604 982,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 839 210,13	23 415 750,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	46 956,08	170 689,39
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>89 048,94</b>	<b>75 172,89</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	89 048,94	75 172,89
<b>Comptes financiers</b>	<b>332 890,81</b>	<b>562 916,43</b>
Liquidités	332 890,81	562 916,43
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>22 459 542,62</b>	<b>27 829 511,83</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	22 760 885,96	27 653 857,47
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-130 536,40	498 254,96
• Résultat de l'exercice	-280 403,03	-409 410,94
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>22 349 946,53</b>	<b>27 742 701,49</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>42 574,40</b>	<b>67 632,42</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	42 574,40	67 632,42
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>65 293,66</b>	<b>17 311,23</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	65 293,66	17 311,23
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 728,03</b>	<b>1 866,69</b>
Concours bancaires courants	1 728,03	1 866,69
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>22 459 542,62</b>	<b>27 829 511,83</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 912 552,10	1 887 360,65
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 305 851,08	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	101 745,36	2 116 820,09
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 878,49	1 475,06
• Produits sur actions et valeurs assimilées	44 059,46	151 212,39
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	113 309,97	39 640,54
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>185 247,92</b>	<b>192 327,99</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-157,18	-6 224,82
• Autres charges financières	-260,78	-286,81
<b>Total (II)</b>	<b>-417,96</b>	<b>-6 511,63</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>184 829,96</b>	<b>185 816,36</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-514 095,39	-612 560,53
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-329 265,43</b>	<b>-426 744,17</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	48 862,40	17 333,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-280 403,03</b>	<b>-409 410,94</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### a) Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

Asie-Océanie : extraction à 12 h

Amérique : extraction J+1 à 9 h

Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30

France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,00 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 2,40% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance.
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Action A Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>27 742 701,49</b>	<b>33 742 059,82</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	256 530,92	1 075 486,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 943 552,14	-3 876 775,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 459 247,76	1 437 538,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-934 156,69	-1 548 015,96
Plus-values réalisées sur contrats financiers	292 524,34	2 297 403,46
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-808 786,54	-2 294 385,13
Frais de transaction	-27 332,32	-24 944,87
Différences de change	-122 193,74	435 032,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	788 704,86	-3 317 389,79
- Différence d'estimation exercice N	813 068,40	24 363,54
- Différence d'estimation exercice N-1	24 363,54	3 341 753,33
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-24 475,98	243 436,28
- Différence d'estimation exercice N	-8 714,60	15 761,38
- Différence d'estimation exercice N-1	15 761,38	-227 674,90
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-329 265,43	-426 744,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>22 349 946,53</b>	<b>27 742 701,49</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	655 009,97	2 257 542,13	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	1 305 851,08	101 745,36	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	332 890,81
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 728,03
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	1 305 851,08	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	332 890,81	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 728,03	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	1 305 851,08	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	MXN	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 055 848,66	212 652,36	177 059,34	476 457,90
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	1 958 457,15	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	82 263,06	-	-	1 842,56
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	1 728,03	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	2 912 552,10	-	-	-
Autres opérations	1 375 718,81	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>89 048,94</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	81 195,87
Souscriptions à recevoir	4 943,32
Coupons à recevoir	2 909,75
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>65 293,66</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	37 084,28
Frais provisionnés	25 930,29
Provision pour frais de recherche	2 279,09
-	-
-	-
Autres opérations	-

### 3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	2 304,436	256 530,92	53 804,678	5 943 552,14
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

### 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>2,00</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	<b>-406,03</b>
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

### 3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

### 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>6 802 472,53</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)

**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-280 403,03	-409 410,94
<b>Total</b>	<b>-280 403,03</b>	<b>-409 410,94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-280 403,03	-409 410,94
<b>Total</b>	<b>-280 403,03</b>	<b>-409 410,94</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

(En devise de comptabilité de l'Opc)

**Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-130 536,40	498 254,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-130 536,40</b>	<b>498 254,96</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-130 536,40	498 254,96
<b>Total</b>	<b>-130 536,40</b>	<b>498 254,96</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>22 349 946,53</b>	27 742 701,49	33 742 059,82	35 569 468,63	45 634 100,93
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>199 007,128</b>	250 507,37	274 355,795	305 280,261	403 174,164
<b>Valeur liquidative</b>	<b>112,3</b>	110,74	122,98	116,51	113,18
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-2,06</b>	0,35	8,78	-1,73	3,71

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 10 mars 2008.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	604,00	76 438,45	USD	0,34
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	680,00	93 603,19	USD	0,42
MX01AC100006	ARCA CONTINENTAL	PROPRE	8 211,00	81 258,45	MXN	0,36
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	705,00	86 191,78	GBP	0,39
US09075V1026	BIONTECH SE ADR	PROPRE	755,00	72 189,44	USD	0,32
US1167941087	BRUKER BIOSCIENCES	PROPRE	1 323,00	88 072,15	USD	0,39
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	482,00	77 972,39	USD	0,35
US2166484020	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	262,00	89 827,22	USD	0,40
BMG2519Y1084	CREDICORP LTD.	PROPRE	586,00	79 596,83	USD	0,36
PLDINPL00011	DINO POLSKA SA	PROPRE	802,00	85 041,87	PLN	0,38
US2681501092	DYNATRACE INC	PROPRE	1 660,00	82 248,05	USD	0,37
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	1 735,00	93 932,90	EUR	0,42
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	1 112,00	76 816,45	USD	0,34
US3030751057	FACTSET RESH SYS	PROPRE	207,00	89 463,08	USD	0,40
US3444191064	FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	PROPRE	581,00	68 611,48	USD	0,31
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	213,00	61 573,91	DKK	0,28
MXP370711014	GRUPO FIN BANORTE	PROPRE	10 511,00	95 800,89	MXN	0,43
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	130,00	68 373,07	USD	0,31
US46284V1017	IRON MOUNTAIN INC REIT	PROPRE	1 250,00	79 248,96	USD	0,35
BRITUBACNPR1	ITAU UNIBANCO HOLDING SA	PROPRE	14 168,00	89 857,72	BRL	0,40
PHY4466S1007	JOLLIBEE FOODS CORP.	PROPRE	18 825,00	77 410,47	PHP	0,35
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	171,00	68 233,04	JPY	0,31
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	3 173,00	75 167,16	JPY	0,34
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	195,00	75 348,30	USD	0,34
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	221,00	75 289,76	USD	0,34

## PATRIMOINE RÉACTIF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	1 365,00	76 030,50	EUR	0,34
US6536561086	NICE SP ADR SHS LTD	PROPRE	419,00	75 733,55	USD	0,34
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	174,00	78 065,12	USD	0,35
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	641,00	61 225,43	USD	0,27
US72703H1014	PLANET FITNESS INC A	PROPRE	1 243,00	82 206,02	USD	0,37
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	517,00	59 455,00	EUR	0,27
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	472,00	94 010,87	USD	0,42
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	289,00	78 405,45	USD	0,35
JP3351100007	SYSMEX	PROPRE	1 372,00	69 252,16	JPY	0,31
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	714,00	67 273,06	USD	0,30
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	163,00	78 382,65	USD	0,35
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	494,00	86 161,33	USD	0,39
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	333,00	78 543,71	USD	0,35
BRWEGEACNOR0	WEG SA PFD	PROPRE	11 084,00	76 382,15	BRL	0,34
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	699,00	82 742,65	USD	0,37
<b>Total Action</b>				<b>3 151 436,66</b>		<b>14,10</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1829219556	AMUNDI EUR HIGH RA MACRO-WEI GOV BD 1-3Y CLASS ACC	PROPRE	25 300,00	2 452 784,40	EUR	10,97
LU2018762653	AMUNDI US CURVE STEEPENING 2-10Y CLASS ACC	PROPRE	19 000,00	1 608 235,19	USD	7,20
LU1407887329	AMUNDI US TREASURY BOND 1 3Y CLASS DIST	PROPRE	17 500,00	1 461 950,00	EUR	6,54
FR0011188259	ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE I	PROPRE	320,00	976 307,20	EUR	4,37
FR0011829050	ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE I	PROPRE	21 500,00	2 360 485,00	EUR	10,56
FR0013218005	ECHQUIER HYBRID BONDS F	PROPRE	1 450,00	1 536 420,00	EUR	6,87
FR0013459526	ECHQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I	PROPRE	1 363,00	1 316 603,48	EUR	5,89
FR0014001ML4	ECHQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	485,00	612 656,85	EUR	2,74
FR0014005WK6	GLOBAL SICAV OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	PROPRE	10,00	408 025,70	EUR	1,83
IE000GUOATN7	I SHARES IBONDS DEC 2025 TERM EUR CORP UCITS ETF	PROPRE	190 000,00	972 420,00	EUR	4,35
IE00BQT3WG13	ISHARES IV PLC ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF	PROPRE	94 000,00	350 221,96	USD	1,57
IE00BDFK1573	ISHARES PLC USD TREASURY BOND UCITS ETF	PROPRE	210 000,00	1 013 145,00	EUR	4,53
FR0007015169	SCHELCHER PRINCE SHORT TERM ESG	PROPRE	3 975,00	1 072 335,75	EUR	4,80

## PATRIMOINE RÉACTIF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU0132662635	UBAM DYN EURO BOND D5 I CAP	PROPRE	5 800,00	1 541 419,60	EUR	6,90
IE00BLNMYC90	X S&P 500 EQUAL WEIGHT	PROPRE	15 000,00	1 156 200,00	EUR	5,17
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>18 839 210,13</b>		<b>84,29</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>21 990 646,79</b>		<b>98,39</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES2403PO01	ES/202403/P/4050.	ACHLIG	8,00	2 971,55	USD	0,01
SX5E2403PO12	SX5E/202403/P/3850.	ACHLIG	15,00	1 410,00	EUR	0,01
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>4 381,55</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Options</b>				<b>4 381,55</b>		<b>0,02</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,01	0,01	EUR	0,00
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-41 852,98	-37 917,18	USD	-0,17
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-37 917,17</b>		<b>-0,17</b>
<b>AUTRES</b>						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-2 279,09	-2 279,09	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-2 279,09</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-37 084,28	-37 084,28	EUR	-0,17
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	332 890,81	332 890,81	EUR	1,49
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-1 907,40	-1 728,03	USD	-0,01
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	4 943,32	4 943,32	EUR	0,02
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>299 021,82</b>		<b>1,34</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	89 624,00	81 195,87	USD	0,36
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>81 195,87</b>		<b>0,36</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-25 930,29	-25 930,29	EUR	-0,12
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-25 930,29</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>314 091,14</b>		<b>1,41</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC200324	EURO FX 0324	ACHLIG	18,00	42 574,52	USD	0,19
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>42 574,52</b>		<b>0,19</b>

## PATRIMOINE RÉACTIF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES150324	S&P 500 EMI 0324	VENLIG	-3,00	-3 567,22	USD	-0,02
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-3 567,22</b>		<b>-0,02</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
TU1310324	US 2 YR NOTE FU 0324	ACHLIG	7,00	-1 090,00	USD	-0,00
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-1 090,00</b>		<b>-0,00</b>
<b>Total Futures</b>				<b>37 917,30</b>		<b>0,17</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
US46284V1017	IRON MOUNTAIN REIT	ACHLIG	1 250,00	515,27	USD	0,00
BRITUBACNPR1	ITAUUNIBANCO	ACHLIG	50 620,00	1 716,01	BRL	0,01
US8636671013	STRYKER CORP	ACHLIG	289,00	146,62	USD	0,00
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	1 064,00	369,12	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	163,00	36,18	USD	0,00
BRWEGEACNOR0	WEG SA PFD	ACHLIG	11 084,00	126,55	BRL	0,00
<b>Total Action</b>				<b>2 909,75</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>2 909,75</b>		<b>0,01</b>
<b>Total PATRIMOINE REACTIF</b>				<b>22 349 946,53</b>		<b>100,00</b>

# PATRIMOINE OPPORTUNITÉ

**rapport**  
annuel

COMPARTIMENT DE CLUB SOLUTIONS

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

Patrimoine Opportunité est un compartiment recherchant la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions. Le gérant du compartiment cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.

## Indicateur de référence :

L'indice composite 20% MSCI EMU (M7EM), 20% MSCI All Country World NR (M1WD), 40% FTSE WORLD Government Bond Index EUR (SBWGEU) , 20% €STER peut être un indicateur représentatif de la gestion du compartiment Patrimoine Opportunité.

L'Indice MSCI EMU est un indice d'actions représentatif des marchés de moyenne à grande capitalisation des 10 pays développés de l'Union économique et monétaire européenne.

L'indice MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis. Il regroupe des valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 24 pays émergents (données mars 2018).

L'indice FTSE WORLD Government Bond Index EUR est l'indice de référence de la partie obligations. Il est calculé en euros et coupons réinvestis.

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne. L'indice capitalisé (code Bloomberg OISESTR) sera utilisé dans l'indice composite du département.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

**Stratégie d'investissement :****1. Stratégies utilisées**

Ainsi la gestion du compartiment repose sur une gestion active et discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions et OPC) et d'instruments financiers à terme.

Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Le compartiment est un produit multi-classes d'actifs qui combine une sélection d'actions européennes et internationales et des OPC sur toutes classes d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. L'exposition du compartiment au risque action est comprise en 0 et 65 % de l'actif net (titres vifs + OPC), l'exposition se fait au travers d'actions de toutes capitalisations y compris les petites et moyennes capitalisations.

L'exposition du compartiment au risque taux et crédit est comprise entre 0 et 100 % de l'actif net. L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques et sans restriction de notation de crédit minimale sans toutefois dépasser une exposition de 40% de l'actif net aux investissements High Yield.

**2. Les actifs (hors dérivés)****a) Les actions :**

Sur la partie actions, il s'agit d'une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente. Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

Les investissements en action s'appuieront notamment sur une sélection d'actions européennes et internationales « best of » présents dans nos fonds LFDE (entre 45 et 60 lignes maximum).

**b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Néant.

**3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts et/ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou européens notamment des trackers (ou OPCVM indiciels) investissant moins de 10% de leurs actifs en Fonds
- de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) éligibles à l'actif du compartiment respectent les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le compartiment ne peut détenir plus de 20% de son actif net en parts ou actions d'un même OPC.

Concernant la sélection d'OPC, l'objectif de la gestion est de combiner deux approches complémentaires :

- une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux : rencontre avec les gérants, analyse du style de gestion, audit des processus de gestion et de contrôles des risques, rédaction et actualisation régulière de fiches de suivi des OPC avec attribution d'une notation interne).
- une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC).

La construction du portefeuille va ensuite viser à gérer le risque du portefeuille en jouant notamment sur la complémentarité des OPC et des sociétés de gestion retenues.

La poche fonds sera investie en OPC actions, de taux, crédit et/ ou en OPC multi-classes d'actifs, pouvant mettre en œuvre, entre autres, des stratégies d'arbitrage, de gestion alternative ou investir dans des obligations convertibles.

Les OPC sélectionnés peuvent être gérés par La Financière de l'Echiquier.

**4. Instruments dérivés**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment pourra investir sur les instruments financiers dérivés, tant à des fins d'exposition qu'à des fins de couverture de risque.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
  - futures sur indices, actions, taux, volatilité
  - options sur indices, sur actions, taux
- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalente ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

L'exposition du fonds via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif net du compartiment.

Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

### **5. Titres intégrant des dérivés**

Néant.

### **6. Dépôts**

Néant.

### **7. Emprunt d'espèces**

Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

### **Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque titres spéculatifs "High Yield" :**

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

### **Impact produits dérivés :**

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide.

L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

### **Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié aux matières premières :**

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

### **Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de la possibilité d'avoir des OPC jusqu'à 100% de l'actif, l'équipe de gestion, lors de la sélection des fonds sous-jacents analyse l'approche extra-financière mise en oeuvre par les sociétés de gestion desdits fonds sans pour autant que celle-ci soit contraignante ni que les incidences négatives sur les risques de durabilité ne soient prises en compte.

### **Alignement avec la Taxonomie**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### **Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

#### **Profil de l'investisseur type :**

Patrimoine Opportunité s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

Le compartiment peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Patrimoine Opportunité dépend de la situation personnelle de l'actionnaire.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément de la Sicav par l'AMF : 14 novembre 2018.*
- *Date d'agrément du compartiment par l'AMF : 3 mars 2020.*
- *Date de création de la Sicav : 4 janvier 2019.*
- *Date de création du compartiment : 21 avril 2020.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année boursière s'est avérée, comme souvent, riche en surprises. La quasi-totalité des marchés actions et obligataires terminent nettement dans le vert, alors que l'année a été marquée par des hausses de taux directeurs de grande ampleur, qui n'ont finalement pas nui aux marchés. Elles se sont accompagnées dans la seconde moitié de l'année d'une accalmie progressive de l'inflation laissant espérer un desserrement des politiques monétaires dans les trimestres à venir. Ces attentes à l'égard d'un pivot plus accommodant des banques centrales ont contribué à une hausse impressionnante des marchés actions et d'obligations dans les deux derniers mois de l'année. Outre la désinflation en cours, la seconde bonne nouvelle qui a porté les marchés sur l'année fut la croissance américaine, bien plus robuste que les prévisions du début d'année. Enfin, la dernière nouvelle positive saluée par les marchés fut la dynamique impressionnante des entreprises liées à l'intelligence artificielle, symbolisée notamment par l'application Chat GPT. Une vague d'enthousiasme a porté les plus grosses capitalisations américaines, rassemblées sous le terme des « 7 magnifiques ».

Dans ce contexte, le fonds réalise une performance décevante de +0,74%. Un positionnement sous-pondéré, associé à un biais value aux Etats-Unis, préjudiciable sur le début de l'année, ainsi qu'à une surpondération des petites valeurs ont conduit la poche actions à peu contribuer à la performance. La poche obligataire a, pour sa part, été impactée par une augmentation un peu précoce de la duration, qui a coûté au fonds sur l'été, bien qu'elle se soit ensuite avérée porteuse sur les deux derniers mois de l'année.

Code ISIN Part	Libelle Part	Performance fonds	Performance indice
FR0013481439	Patrimoine Opportunité A	0,74%	8,57%

## Mouvements principaux :

**Achats :** BNP PARIBAS MOIS ISR - IC (FR0007009808) – iShares \$ Treasury Bond 1-3yr UCITS ETF EUR HEDGED (IE00BDFK1573)

**Ventes :** BNP PARIBAS MOIS ISR - IC (FR0007009808) - UBAM DYNAMIC EURO BOND IC (LU0132662635)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
  - 360 Echiquier Hybrid Bond F
  - 5 500 Echiquier Crédit SRI Europe I
  - 665 Echiquier Sovereign Allocation I
  - 140 Echiquier Value euro I
  - 180 Echiquier Agenor euro SRI MID CAP I

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie.

Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2023 :

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	Dont +>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
<b>Total général</b>	<b>157</b>	<b>13 220 568</b>	<b>132</b>	<b>7 605 500</b>		<b>1 105 000</b>

SFDR / TAXONOMIE

Nature juridique	Nom de l'OPC	Article SFDR 6/8/9	Label ISR	Notation ESG minimum	Notation ESG minimum sur 10 affichée dans le prospectus	% de notation du portefeuille minimum
Compartiment SICAV Club Solution	Patrimoine Opportunité	6	Non	Non	NA	NA

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>5 681 246,54</b>	<b>10 499 629,03</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	850 456,67	1 370 416,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 815 431,53	9 061 431,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	15 358,34	67 781,00
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>27 493,52</b>	<b>90 883,69</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27 493,52	90 883,69
<b>Comptes financiers</b>	<b>69 905,69</b>	<b>323 612,02</b>
Liquidités	69 905,69	323 612,02
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 778 645,75</b>	<b>10 914 124,74</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	6 010 208,62	11 278 738,50
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-198 591,34	-306 050,67
• Résultat de l'exercice	-75 173,19	-162 491,04
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>5 736 444,09</b>	<b>10 810 196,79</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>13 679,98</b>	<b>25 714,91</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 679,98	25 714,91
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>27 612,02</b>	<b>76 996,76</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27 612,02	76 996,76
<b>Comptes financiers</b>	<b>909,66</b>	<b>1 216,28</b>
Concours bancaires courants	909,66	1 216,28
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>5 778 645,75</b>	<b>10 914 124,74</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	970 850,70	767 332,51
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	373 100,31	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	38 951,45	863 863,18
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 496,43	419,65
• Produits sur actions et valeurs assimilées	15 337,72	54 019,86
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	35 841,02	18 586,58
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>57 675,17</b>	<b>73 026,09</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	1 395,51	-2 846,94
• Autres charges financières	-101,62	-111,65
<b>Total (II)</b>	<b>1 293,89</b>	<b>-2 958,59</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>58 969,06</b>	<b>70 067,50</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-175 604,80	-243 250,80
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-116 635,74</b>	<b>-173 183,30</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	41 462,55	10 692,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-75 173,19</b>	<b>-162 491,04</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### a) Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

Asie-Océanie : extraction à 12 h

Amérique : extraction J+1 à 9 h

Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30

France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,00 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 2,40% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance.
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>10 810 196,79</b>	<b>13 135 566,74</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	359 141,57	1 727 770,17
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 421 364,93	-2 773 480,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	387 645,95	281 731,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-469 381,99	-836 372,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	112 096,82	777 773,76
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-304 682,43	-844 203,25
Frais de transaction	-6 521,78	-8 084,71
Différences de change	-50 529,45	186 883,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	446 096,63	-707 658,24
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	116 575,56	-329 521,07
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-329 521,07	378 137,17
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-9 617,35	43 453,72
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 641,58	3 975,77
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 975,77	-39 477,95
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-116 635,74	-173 183,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>5 736 444,09</b>	<b>10 810 196,79</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	218 336,66	752 514,04	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	373 100,31	38 951,45	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	69 905,69
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	909,66
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	373 100,31	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	69 905,69	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	909,66	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	373 100,31	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	MXN	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	539 067,69	62 866,18	42 978,77	136 977,11
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	533 292,72	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	26 973,61	-	-	519,91
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	878,69	-	-	30,97
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	970 850,70	-	-	-
Autres opérations	399 300,71	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>27 493,52</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	26 692,34
Coupons à recevoir	801,18
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>27 612,02</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	20 916,99
Frais provisionnés	6 695,03
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	3 384,205	359 141,57	51 602,252	5 421 364,93
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>2,00</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	<b>-136,38</b>
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>2 082 918,00</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-75 173,19	-162 491,04
<b>Total</b>	<b>-75 173,19</b>	<b>-162 491,04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-75 173,19	-162 491,04
<b>Total</b>	<b>-75 173,19</b>	<b>-162 491,04</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-198 591,34	-306 050,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-198 591,34</b>	<b>-306 050,67</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-198 591,34	-306 050,67
<b>Total</b>	<b>-198 591,34</b>	<b>-306 050,67</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
<b>Actif net</b>	<b>5 736 444,09</b>	10 810 196,79	13 135 566,74	3 571 047,53	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>53 675,743</b>	101 893,79	111 520,447	32 194,047	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,87</b>	106,09	117,78	110,92	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-5,10</b>	-4,59	1,11	-0,43	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 21 avril 2020.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	199,00	25 184,19	USD	0,44
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	151,00	20 785,41	USD	0,36
MX01AC100006	ARCA CONTINENTAL	PROPRE	2 104,00	20 821,80	MXN	0,36
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	202,00	24 696,09	GBP	0,43
US09075V1026	BIONTECH SE ADR	PROPRE	227,00	21 704,64	USD	0,38
US1167941087	BRUKER BIOSCIENCES	PROPRE	289,00	19 238,74	USD	0,34
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	120,00	19 412,21	USD	0,34
US2166484020	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	69,00	23 656,79	USD	0,41
BMG2519Y1084	CREDICORP LTD.	PROPRE	148,00	20 102,95	USD	0,35
PLDINPL00011	DINO POLSKA SA	PROPRE	233,00	24 706,68	PLN	0,43
US2681501092	DYNATRACE INC	PROPRE	418,00	20 710,65	USD	0,36
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	428,00	23 171,92	EUR	0,40
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	354,00	24 454,16	USD	0,43
US3030751057	FACTSET RESH SYS	PROPRE	53,00	22 906,01	USD	0,40
US3444191064	FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	PROPRE	144,00	17 005,25	USD	0,30
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	72,00	20 813,71	DKK	0,36
MXP370711014	GRUPO FIN BANORTE	PROPRE	2 431,00	22 156,97	MXN	0,39
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	34,00	17 882,19	USD	0,31
US46284V1017	IRON MOUNTAIN INC REIT	PROPRE	365,00	23 140,70	USD	0,40
BRITUBACNPR1	ITAU UNIBANCO HOLDING SA	PROPRE	2 947,00	18 690,76	BRL	0,33
PHY4466S1007	JOLLIBEE FOODS CORP.	PROPRE	6 297,00	25 893,96	PHP	0,45
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	59,00	23 542,39	JPY	0,41
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	927,00	21 960,28	JPY	0,38
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	54,00	20 865,68	USD	0,36
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	59,00	20 099,98	USD	0,35

## PATRIMOINE OPPORTUNITÉ

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	400,00	22 280,00	EUR	0,39
US6536561086	NICE SP ADR SHS LTD	PROPRE	95,00	17 171,09	USD	0,30
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	39,00	17 497,35	USD	0,31
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	242,00	23 114,75	USD	0,40
US72703H1014	PLANET FITNESS INC A	PROPRE	278,00	18 385,58	USD	0,32
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	201,00	23 115,00	EUR	0,40
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	113,00	22 506,84	USD	0,39
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	65,00	17 634,44	USD	0,31
JP3351100007	SYSMEX	PROPRE	344,00	17 363,51	JPY	0,30
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	250,00	23 554,99	USD	0,41
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	50,00	24 043,76	USD	0,42
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	109,00	19 011,31	USD	0,33
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	74,00	17 454,16	USD	0,30
BRWEGEACNOR0	WEG SA PFD	PROPRE	3 218,00	22 175,91	BRL	0,39
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	182,00	21 543,87	USD	0,38
<b>Total Action</b>				<b>850 456,67</b>		<b>14,83</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1829219556	AMUNDI EUR HIGH RA MACRO-WEI GOV BD 1-3Y CLASS ACC	PROPRE	6 000,00	581 688,00	EUR	10,14
LU2018762653	AMUNDI US CURVE STEEPENING 2-10Y CLASS ACC	PROPRE	5 200,00	440 148,58	USD	7,67
LU1407887329	AMUNDI US TREASURY BOND 1 3Y CLASS DIST	PROPRE	2 000,00	167 080,00	EUR	2,91
FR0013387339	ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP I	PROPRE	180,00	283 008,60	EUR	4,93
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I	PROPRE	5 500,00	603 845,00	EUR	10,53
FR0013217999	ECHIQUIER HYBRID BONDS I	PROPRE	360,00	376 851,60	EUR	6,57
FR0013459526	ECHIQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I	PROPRE	665,00	642 363,40	EUR	11,20
FR0014001ML4	ECHIQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	140,00	176 849,40	EUR	3,08
FR0014005WK6	GLOBAL SICAV OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	PROPRE	3,00	122 407,71	EUR	2,13
IE000GUOATN7	I SHARES IBONDS DEC 2025 TERM EUR CORP UCITS ETF	PROPRE	62 000,00	317 316,00	EUR	5,53
IE00BQT3WG13	ISHARES IV PLC ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF	PROPRE	25 000,00	93 144,14	USD	1,62
IE00BDFK1573	ISHARES PLC USD TREASURY BOND UCITS ETF	PROPRE	50 000,00	241 225,00	EUR	4,21
FR0007015169	SCHELCHER PRINCE SHORT TERM ESG	PROPRE	850,00	229 304,50	EUR	4,00

PATRIMOINE OPPORTUNITÉ

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU0132662635	UBAM DYN EURO BOND D5 I CAP	PROPRE	800,00	212 609,60	EUR	3,71
IE00BLNMYC90	X S&P 500 EQUAL WEIGHT	PROPRE	4 250,00	327 590,00	EUR	5,71
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>4 815 431,53</b>		<b>83,94</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>5 665 888,20</b>		<b>98,77</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES2403PO01	ES/202403/P/4050.	ACHLIG	3,00	1 114,33	USD	0,02
SX5E2403PO12	SX5E/202403/P/3850.	ACHLIG	6,00	564,00	EUR	0,01
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>1 678,33</b>		<b>0,03</b>
<b>Total Options</b>				<b>1 678,33</b>		<b>0,03</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-13 443,71	-12 179,48	USD	-0,21
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-12 179,48</b>		<b>-0,21</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-20 916,99	-20 916,99	EUR	-0,36
	BANQUE BRL BPP	PROPRE	-165,90	-30,97	BRL	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	69 905,69	69 905,69	EUR	1,22
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-969,90	-878,69	USD	-0,02
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>48 079,04</b>		<b>0,84</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	29 463,00	26 692,34	USD	0,47
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>26 692,34</b>		<b>0,47</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 695,03	-6 695,03	EUR	-0,12
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-6 695,03</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>55 896,87</b>		<b>0,97</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC200324	EURO FX 0324	ACHLIG	6,00	13 680,01	USD	0,24
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>13 680,01</b>		<b>0,24</b>
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES150324	S&P 500 EMI 0324	VENLIG	-1,00	-1 189,07	USD	-0,02
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-1 189,07</b>		<b>-0,02</b>

## PATRIMOINE OPPORTUNITÉ

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
TU1310324	US 2 YR NOTE FU 0324	ACHLIG	2,00	-311,43	USD	-0,01
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-311,43</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Futures</b>				<b>12 179,51</b>		<b>0,21</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
US46284V1017	IRON MOUNTAIN REIT	ACHLIG	365,00	150,46	USD	0,00
BRITUBACNPR1	ITAUUNIBANCO	ACHLIG	14 061,00	483,17	BRL	0,01
US8636671013	STRYKER CORP	ACHLIG	65,00	32,98	USD	0,00
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	250,00	86,73	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	50,00	11,10	USD	0,00
BRWEGEACNOR0	WEG SA PFD	ACHLIG	3 218,00	36,74	BRL	0,00
<b>Total Action</b>				<b>801,18</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>801,18</b>		<b>0,01</b>
<b>Total PATRIMOINE OPPORTUNITE</b>				<b>5 736 444,09</b>		<b>100,00</b>

# CONNECT DYNAMIC PORTFOLIO

**rapport**  
annuel

COMPARTIMENT DE CLUB SOLUTIONS

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

Connect Dynamique Portfolio est un fonds diversifié et flexible, dont l'objectif est de rechercher la performance nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée à travers une exposition principalement en actions internationales.

## Indicateur de référence :

Il n'existe pas d'indice existant reflétant exactement l'objectif de gestion de l'OPCVM. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI All Country World Index TR, calculé en euros. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI All Country World Index ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

L'indice MSCI All Country World Index est calculé en euros et dividendes réinvestis. Il représente un large univers d'actions mondiales de grandes et moyennes capitalisations, issues à la fois de pays développés et de pays émergents.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

## Stratégie d'investissement :

### 1. Stratégies utilisées

L'OPCVM met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion met en place une gestion diversifiée, flexible et de conviction sur la base de ses anticipations de marché.

L'allocation d'actifs et de risque est gérée de façon dynamique en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions de gestion sont discrétionnaires et reposent sur un processus spécifique développé par la société de gestion, alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs.

Le compartiment pourra ainsi intervenir sur les marchés actions et/ou de taux et/ou de devises et/ou monétaire via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC et/ou dans des titres en direct et/ou par l'utilisation de contrats financiers.

L'équipe de gestion sélectionne les titres en direct à partir d'un processus d'analyse approfondie.

Dans un premier temps, des filtres quantitatifs sont appliqués à un univers prédéfini afin de réduire le champ à des titres présentant un intérêt pour la gestion du compartiment Connect Dynamic Portfolio.

Dans un second temps, une analyse financière approfondie est menée, portant sur les fondamentaux des entreprises sélectionnées.

Dans un troisième temps, des outils de valorisation sont utilisés de façon à prendre la décision d'investissement.

L'investissement cumulé en titres vifs sera compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du compartiment Connect Dynamic Portfolio.

L'investissement en parts ou actions d'OPC sera compris entre 70% et 100% de l'actif net.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC sur les différentes classes d'actifs telles que mentionnées ci-dessus et sur toutes les zones géographiques en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque.

L'objectif est de sélectionner les meilleures gestions en recoupant deux approches complémentaires :

- une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux : rencontre avec les gérants, analyse du style de gestion, audit des processus de gestion et de contrôles des risques, rédaction et actualisation régulière de fiches de suivi des OPC avec attribution d'une notation interne),
- une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC).

Par l'utilisation d'instruments financiers à terme, le gérant aura la possibilité de prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, de taux, de change et ou de volatilité.

L'exposition globale du portefeuille sera la suivante :

- au marché de taux entre 0% et 70 % de l'actif net
- au marché actions entre 60% et 130% de l'actif net
- aux titres spéculatifs « high yield » entre 0% et 30% de l'actif net
- au risque de change entre 0% et 100% de l'actif net.

Par ailleurs, le compartiment pourra être exposé jusqu'à 60% de l'actif net aux marchés émergents via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC et via l'utilisation d'instruments dérivés.

### **2. Les actifs (hors dérivés)**

#### **a) Les actions :**

Le compartiment pourra investir jusqu'à 30% de son actif net dans des actions de sociétés cotées sur les marchés des pays de l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en actions de sociétés de tous secteurs, de petites, moyennes et/ou grandes capitalisations.

#### **b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Le compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de son actif net :

- en titres de créances qui pourront être des obligations, des titres participatifs, des titres subordonnés à durée indéterminée (le fonds n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles "Coco"),
- ou en des instruments du marché monétaire pour la gestion de la trésorerie du compartiment qui pourront être notamment des certificats de dépôt, des billets de trésorerie, des bons du trésor à taux fixe, des bons à moyen terme négociables.

Ces instruments financiers seront émis par des émetteurs publics et/ou privés des pays de l'OCDE, sans contrainte d'éligibilité en termes de notation. Ils pourront ainsi être tous non notés ou notés en titres spéculatifs "High yield" selon l'appréciation de l'équipe de gestion.

L'équipe de gestion procède à sa propre analyse du risque de crédit et donc sans recourir exclusivement et mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation.

### **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le compartiment sera investi entre 70% et 100% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou européens dont des OPCVM indiciels, et investissant moins de 10% de leurs actifs en OPC mais également jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français ou européen sous réserve que ces OPC respectent les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Ces derniers pourront être notamment des FIA à formule de droit français ou des FIA de gestion indicielle de droit français.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le portefeuille sera investi en parts et/ou actions d'OPC selon l'allocation suivante :

- de 30% à 100 % de l'actif net en OPC spécialisés sur le marché des actions
- de 0% à 70% de l'actif net dans des OPC investissant dans des produits de taux et/ou des obligations convertibles et/ou des instruments du marché monétaire sans contrainte d'éligibilité en terme de notation de crédit, en vue notamment de réduire le risque global du portefeuille
- de 0% à 5% de l'actif net dans des OPC exposés aux matières premières.

Les OPC sélectionnés pourront mettre en oeuvre des stratégies d'arbitrages.

Le compartiment aura la possibilité d'être investi en OPC de tous secteurs, toutes catégories et toutes tailles de capitalisations. Il pourra donc détenir des OPC libellés dans une devise autre que l'euro.

Les OPC sélectionnés peuvent être gérés par La Financière de l'Echiquier.

#### **4. Instruments dérivés**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment pourra investir sur les instruments financiers dérivés, tant à des fins d'exposition qu'à des fins de couverture de risque.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
  - futures sur indices, actions, taux, devises ou volatilité
  - options sur indices actions, sur actions, taux ou devises
- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des contrats de change à terme.

L'exposition du fonds via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif net du compartiment, soit une exposition globale de l'OPCVM à deux fois son actif net.

Les opérations de couverture du risque actions ne pourront pas avoir pour effet de réduire le risque actions en dessous de 0% de l'actif net.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

#### **5. Titres intégrant des dérivés**

Le compartiment pourra investir dans des obligations convertibles à hauteur de 30% de l'actif net.

#### **6. Dépôts**

Néant.

#### **7. Emprunt d'espèces**

Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net.

#### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

#### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

#### **Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

#### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque lié à la détention d'obligations convertibles :**

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible.

Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

#### **Risque titres spéculatifs "High Yield" :**

Les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

#### **Impact produits dérivés :**

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

#### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

#### **Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

#### **Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque lié aux matières premières :**

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

#### **Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de la possibilité d'avoir des OPC jusqu'à 100% de l'actif, l'équipe de gestion, lors de la sélection des fonds sous-jacents analyse l'approche extra-financière mise en oeuvre par les sociétés de gestion desdits fonds sans pour autant que celle-ci soit contraignante ni que les incidences négatives sur les risques de durabilité ne soient prises en compte.

#### **Alignement avec la Taxonomie**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

##### **Souscripteurs concernés :**

**Action A :** Tous souscripteurs

##### **Profil de l'investisseur type :**

Connect Dynamic Portfolio s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

Le compartiment peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation personnelle de l'actionnaire.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

**Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

**Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément de la Sicav par l'AMF : 14 novembre 2018.*
- *Date d'agrément du compartiment par l'AMF : 19 juillet 2021.*
- *Date de création de la Sicav : 4 janvier 2019.*
- *Date de création du compartiment : 1er octobre 2021.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année boursière s'est avérée, comme souvent, riche en surprises. La quasi-totalité des marchés actions et obligataires terminent nettement dans le vert, alors que l'année a été marquée par des hausses de taux directeurs de grande ampleur, qui n'ont finalement pas nui aux marchés. Elles se sont accompagnées dans la seconde moitié de l'année d'une accalmie progressive de l'inflation laissant espérer un desserrement des politiques monétaires dans les trimestres à venir. Ces attentes à l'égard d'un pivot plus accommodant des banques centrales ont contribué à une hausse impressionnante des marchés actions et d'obligations dans les deux derniers mois de l'année. Outre la désinflation en cours, la seconde bonne nouvelle qui a porté les marchés sur l'année fut la croissance américaine, bien plus robuste que les prévisions du début d'année. Enfin, la dernière nouvelle positive saluée par les marchés fut la dynamique impressionnante des entreprises liées à l'intelligence artificielle, symbolisée notamment par l'application Chat GPT. Une vague d'enthousiasme a porté les plus grosses capitalisations américaines, rassemblées sous le terme des « 7 magnifiques ».

Dans ce contexte, le fonds progresse de +8,0% contre +18,1% pour son indice de référence. Un positionnement sous-pondéré actions, associé à un biais value aux Etats-Unis, préjudiciable sur le début de l'année, ainsi qu'à une surpondération des petites valeurs expliquent une large part de la sous-performance.

## Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libelle Part	Performance part	Performance indice
FR0014003QT4	Connect Dynamic Portfolio A	8,00%	18,06%

## Mouvements principaux :

**Achats :** UBS ETF Factor MSCI USA Quality UCITS ETF (EUR) A-dis (IE00BX7RRJ27) – ISHARES MSCI ACWI UCITS ETF USD (IE00B6R52259)

**Ventes :** UBS ETF Factor MSCI USA Quality UCITS ETF (EUR) A-dis (IE00BX7RRJ27) – Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF 1C EUR (IE00BLNMYC90)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
  - 1 128 Echiquier Major SRI Growth Europe I
  - 2 503 Echiquier Value Euro I
  - 2 031 Echiquier World Equity Growth I
  - 1 629 Echiquier Agenor SRI MID CAP Europe I
  - 38 429 Echiquier Wolrd Next Leader K

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

## Données 2023 :

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	Dont *>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
<b>Total général</b>	<b>157</b>	<b>13 220 568</b>	<b>132</b>	<b>7 605 500</b>		<b>1 105 000</b>

## SFDR / TAXONOMIE

Nature juridique	Nom de l'OPC	Article SFDR 6/8/9	Label ISR	Notation ESG minimum	Notation ESG minimum sur 10 affichée dans le prospectus	% de notation du portefeuille minimum
Compartiment SICAV Club Solution	Connect Dynamic Portfolio	6	Non	Non	NA	NA

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>51 434 107,44</b>	<b>46 223 139,37</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	51 426 275,22	45 982 836,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	7 832,22	240 302,81
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>60 140,12</b>	<b>72 137,25</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	60 140,12	72 137,25
<b>Comptes financiers</b>	<b>574 911,60</b>	<b>1 624 822,21</b>
Liquidités	574 911,60	1 624 822,21
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>52 069 159,16</b>	<b>47 920 098,83</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	52 429 382,84	50 848 965,30
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 064,91	-2 208 118,37
• Résultat de l'exercice	-603 543,32	-830 526,66
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>51 943 904,43</b>	<b>47 810 320,27</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,01</b>	<b>64 003,01</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,01	64 003,01
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>125 254,72</b>	<b>38 933,12</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	125 254,72	38 933,12
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>6 842,43</b>
Concours bancaires courants	-	6 842,43
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>52 069 159,16</b>	<b>47 920 098,83</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	4 019 060,08
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	181 773,44	3 615 395,38
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	41 719,06	5 393,77
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	10 963,84
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	127 492,08	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>169 211,14</b>	<b>16 357,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-109,01	-6 755,96
• Autres charges financières	-449,42	-401,54
<b>Total (II)</b>	<b>-558,43</b>	<b>-7 157,50</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>168 652,71</b>	<b>9 200,11</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-782 973,17	-782 383,28
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-614 320,46</b>	<b>-773 183,17</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	10 777,14	-57 343,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-603 543,32</b>	<b>-830 526,66</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### a) Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

Asie-Océanie : extraction à 12 h

Amérique : extraction J+1 à 9 h

Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30

France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 1,45 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		0,10% TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 2,40% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>47 810 320,27</b>	<b>47 239 617,50</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 646 385,11	11 398 296,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-4 330 753,60	-3 053 997,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 608 853,39	216 615,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 365 287,58	-3 493 316,59
Plus-values réalisées sur contrats financiers	177 896,41	1 854 785,94
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-762 987,17	-2 117 322,60
Frais de transaction	-38 723,66	-35 517,50
Différences de change	-412 216,43	2 018 874,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 255 648,76	-5 409 248,06
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 212 603,52	-3 043 045,24
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 043 045,24	2 366 202,82
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-30 910,61	-35 283,70
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-83 165,07	-52 254,46
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-52 254,46	-16 970,76
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-614 320,46	-773 183,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>51 943 904,43</b>	<b>47 810 320,27</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	181 773,44	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	574 911,60
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	574 911,60	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	17 175 214,72	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	2 665,40	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	122 268,53	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>60 140,12</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		60 140,12
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>125 254,72</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Rachat à payer		79 417,30
Frais provisionnés		45 837,42
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	50 079,77	4 646 385,11	46 900,82	4 330 753,60
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,55</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>23 675 101,90</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-603 543,32	-830 526,66
<b>Total</b>	<b>-603 543,32</b>	<b>-830 526,66</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-603 543,32	-830 526,66
<b>Total</b>	<b>-603 543,32</b>	<b>-830 526,66</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 064,91	-2 208 118,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>118 064,91</b>	<b>-2 208 118,37</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	118 064,91	-2 208 118,37
<b>Total</b>	<b>118 064,91</b>	<b>-2 208 118,37</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
<b>Actif net</b>	<b>51 943 904,43</b>	47 810 320,27	47 239 617,50	-	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>535 706,31</b>	532 527,36	447 033,73	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>96,96</b>	89,78	105,67	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-0,90</b>	-5,70	-0,26	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 1er octobre 2021.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1829220216	AMUNDI MSCI ALL COUNTRY WORLD CLASS ACC (EUR)	PROPRE	18 600,00	7 238 394,60	EUR	13,94
FR0011188259	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE I	PROPRE	1 629,00	4 970 013,84	EUR	9,57
FR0011188275	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE PART I	PROPRE	1 128,00	3 296 760,48	EUR	6,35
FR0014001ML4	ECHIQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	2 503,00	3 161 814,63	EUR	6,09
FR0011188267	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I	PROPRE	2 031,00	8 121 928,38	EUR	15,64
FR0013423357	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS K	PROPRE	38 429,00	4 124 584,57	EUR	7,94
IE00B6R52259	ISHARES V PLC ISHARES MSCI ACWI UCITS ETF	PROPRE	136 200,00	9 354 341,37	USD	18,01
IE00B44Z5B48	SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC MSCI ACWI UCITS	PROPRE	43 000,00	7 820 873,35	USD	15,06
IE00BLNMYC90	X S&P 500 EQUAL WEIGHT	PROPRE	43 300,00	3 337 564,00	EUR	6,43
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>51 426 275,22</b>		<b>99,00</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>51 426 275,22</b>		<b>99,00</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES2403PO01	ES/202403/P/4050.	ACHLIG	14,00	5 200,22	USD	0,01
SX5E2403PO12	SX5E/202403/P/3850.	ACHLIG	28,00	2 632,00	EUR	0,01
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>7 832,22</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Options</b>				<b>7 832,22</b>		<b>0,02</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-0,01	-0,01	EUR	-0,00
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-0,01</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-79 417,30	-79 417,30	EUR	-0,15
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	572 246,20	572 246,20	EUR	1,10
	BANQUE USD BPP	PROPRE	2 942,07	2 665,40	USD	0,01
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	60 140,12	60 140,12	EUR	0,12
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>555 634,42</b>		<b>1,07</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-45 837,42	-45 837,42	EUR	-0,09
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				<i>-45 837,42</i>		<i>-0,09</i>
<i>Total Liquidites</i>				<i>509 796,99</i>		<i>0,98</i>
<b>Total CONNECT DYNAMIC PORTFOLIO</b>				<b>51 943 904,43</b>		<b>100,00</b>

# CONNECT FUNDAMENTAL PORTFOLIO

**rapport**  
annuel

COMPARTIMENT DE CLUB SOLUTIONS

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

Connect Fundamental Portfolio est un compartiment diversifié et flexible recherchant une appréciation du capital sur la durée de placement recommandée au moyen d'une exposition portant principalement sur les marchés de taux, ainsi que sur les actions et les devises.

## Indicateur de référence :

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, à savoir une gestion flexible de l'exposition du compartiment notamment aux marchés actions ou taux, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Toutefois, un indice composite formé de 15% MSCI World ACWI Net Total Return EUR (NDEEWNR) + 85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (LBEATREU) peut servir de comparaison de performance a posteriori.

L'indice MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis. Il regroupe des valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 24 pays émergents (données mars 2018).

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR est un indice de référence qui mesure le marché des obligations à taux fixe de première qualité, libellées en euros, y compris les bons du Trésor, les obligations d'État, les obligations d'entreprises et les émissions titrisées. L'inclusion est basée sur la dénomination de la devise d'une obligation et non sur le pays de risque de l'émetteur.

## Stratégie d'investissement :

### 1. Stratégies utilisées

Connect Fundamental Portfolio met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire.

Sa stratégie est fondée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

L'allocation d'actifs réalisée sur une base mensuelle et a minima trimestrielle. L'allocation d'actifs et de risque est gérée de façon active en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions qui en découlent reposent sur un processus alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs. Cette étape vise ainsi à déterminer les pondérations et expositions du portefeuille entre les différentes grandes classes d'actifs au niveau mondial (actions, obligations souveraines, crédit, change, matières premières, stratégies alternatives ou d'arbitrage et monétaire) entrant dans la stratégie du fonds.

Une sélection rigoureuse de titres :

- Les investissements se font essentiellement au travers des souscriptions dans des OPC. Les gérants sélectionnent les OPC sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. La sélection se fait ainsi au travers la combinaison d'une approche quantitative (pour notamment juger de la performance et de la régularité de l'OPC) et d'une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux comme le process de gestion, le dispositif de suivi des risques ...).
- Les investissements peuvent par ailleurs être réalisés via des fonds indiciels « trackers » ou « ETF » et des instruments dérivés, notamment pour s'exposer sur des zones géographiques ou des secteurs nécessitant une expertise particulière (arbitrage, fonds exposés aux matières premières).
- Le gérant pourra avoir recours à des contrats financiers à terme sur actions ou indices, sur devises, sur produits de taux à moyen et long terme ou sur instruments du marché monétaire ou sur volatilité.
- Le recours aux autres instruments financiers répond à des objectifs de gestion de la liquidité, de diversification des risques, de couverture ou d'exposition.
- Enfin, le gérant pourra investir directement en titres vifs (actions et obligations) au travers de la mise en œuvre d'un processus d'analyse fondamentale de chaque entreprise.

L'exposition aux actions de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations (au travers d'actions, d'OPC ou de produits dérivés) sera au maximum de 40% de l'actif net, avec maximum 20% d'exposition sur les pays émergents et de 30% sur les actions de petite capitalisation (inférieure à 1 milliard d'euros).

L'exposition aux produits de taux (au travers de titres vifs, d'OPC ou de produits dérivés) pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net. La sensibilité au risque de taux du portefeuille étant comprise dans une fourchette entre [-3 ; +8].

Les produits de taux ne seront pas contraints en termes de note de crédit minimale ou de zone géographique, mais la poche taux dans son ensemble ne pourra compter plus de 50% d'exposition à des produits à « haut rendement » dits spéculatifs (« High yield »).

Le risque de change pourra représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

L'exposition aux matières premières sera limitée à 15% de l'actif net.

## **2. Les actifs (hors dérivés)**

### **a) Les actions :**

Le compartiment peut être investi en actions européennes et internationales de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation à hauteur de 40% de son actif net et dans les limites d'exposition prévues sur les pays émergents (maximum 20% de l'actif net d'exposition) ou sur les actions de capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros (maximum 30% de l'actif net d'exposition).

**b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :** Le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises ou des États émettant ces titres.

Les titres concernés sont majoritairement des titres notés au minimum BBB- (catégorie « Investment Grade ») par Standard & Poor's ou équivalent, ou considérés comme tels par l'équipe de gestion.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement ni exclusivement sur le critère de notation des agences mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

## **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts et/ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou européens notamment des trackers (ou OPCVM indiciels) investissant moins de 10% de leurs actifs en Fonds
- de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) éligibles à l'actif du compartiment respectent les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier (30% maximum).

Il s'agira d'OPC de toute classification AMF et toute stratégie en lien avec l'objectif de gestion actions, obligations souveraines, crédit, change, matières premières, stratégies alternatives ou d'arbitrage et monétaire).

Le compartiment peut investir dans des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés qui lui sont liées

#### **4. Instruments dérivés**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment pourra investir sur les instruments financiers dérivés, tant à des fins d'exposition qu'à des fins de couverture de risque.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
  - futures sur indices (actions, taux, change) ou sur volatilité
  - options sur titres ou sur indices (actions, taux, change)
- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des contrats de change à terme.

L'exposition du fonds via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif net du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

#### **5. Titres intégrant des dérivés**

Le compartiment pouvant détenir des actions, il est susceptible de détenir des titres intégrant des dérivés liés à des opérations sur titres.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 40% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

#### **6. Dépôts**

Néant.

#### **7. Emprunt d'espèces**

Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net.

#### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

#### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

#### **Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

**Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque titres spéculatifs "High Yield" :**

Les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

**Impact produits dérivés :**

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

**Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

**Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

**Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux matières premières :**

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

**Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de la possibilité d'avoir des OPC jusqu'à 100% de l'actif, l'équipe de gestion, lors de la sélection des fonds sous-jacents analyse l'approche extra-financière mise en oeuvre par les sociétés de gestion desdits fonds sans pour autant que celle-ci soit contraignante ni que les incidences négatives sur les risques de durabilité ne soient prises en compte.

**Alignement avec la Taxonomie**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :****Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

**Profil de l'investisseur type :**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions ou taux définis ci-dessus.

Le compartiment peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de l'actionnaire.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions ou taux. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 3 ans.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément de la Sicav par l'AMF : 14 novembre 2018.*
- *Date d'agrément du compartiment par l'AMF : 19 juillet 2021.*
- *Date de création de la Sicav : 4 janvier 2019.*
- *Date de création du compartiment : 1er octobre 2021.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année boursière s'est avérée, comme souvent, riche en surprises. La quasi-totalité des marchés actions et obligataires terminent nettement dans le vert, alors que l'année a été marquée par des hausses de taux directeurs de grande ampleur, qui n'ont finalement pas nui aux marchés. Elles se sont accompagnées dans la seconde moitié de l'année d'une accalmie progressive de l'inflation laissant espérer un desserrement des politiques monétaires dans les trimestres à venir. Ces attentes à l'égard d'un pivot plus accommodant des banques centrales ont contribué à une hausse impressionnante des marchés actions et d'obligations dans les deux derniers mois de l'année. Outre la désinflation en cours, la seconde bonne nouvelle qui a porté les marchés sur l'année fut la croissance américaine, bien plus robuste que les prévisions du début d'année. Enfin, la dernière nouvelle positive saluée par les marchés fut la dynamique impressionnante des entreprises liées à l'intelligence artificielle, symbolisée notamment par l'application Chat GPT. Une vague d'enthousiasme a porté les plus grosses capitalisations américaines, rassemblées sous le terme des « 7 magnifiques ».

Le fonds réalise une performance de +4,02%. La poche obligataire concentre la plus grande partie de la contribution à la performance, aidée par une durée courte, une réduction des primes de risque crédit et par un portage devenu nettement positif sur les taux. La poche actions ajoute également de la performance, même si le positionnement défensif du fonds ne lui permet pas de réaliser la performance de son indice de comparaison, qui progresse pour sa part de 9,65%.

## Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libelle Part	Performance part	Performance indice
FR0014003QU2	Connect Fundamental Portfolio A	4,02%	9,65%

## Mouvements principaux :

**Achats :** LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I (FR0013340726) – AXIOM SHORT DURATION BOND FUND P(1)C EUR (LU2556152036)

**Ventes :** BNP PARIBAS MOIS ISR - Classic (FR0011482686) – OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI EUR (FR0007053749)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
  - 1 684 Echiquier Hybrid Bonds I
  - 426 Echiquier Major SRI Growth Europe I
  - 27 433 Echiquier Credit SRI Europe I
  - 1 367 Echiquier Sovereign Allocation I
  - 420 Echiquier Value Euro I
  - 269 LBPAM ISR Absolute return Credit I

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier.

Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

## Données 2023 :

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	Dont +>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
<b>Total général</b>	<b>157</b>	<b>13 220 568</b>	<b>132</b>	<b>7 605 500</b>		<b>1 105 000</b>

## SFDR / TAXONOMIE

Nature juridique	Nom de l'OPC	Article SFDR 6/8/9	Label ISR	Notation ESG minimum	Notation ESG minimum sur 10 affichée dans le prospectus	% de notation du portefeuille minimum
Compartiment SICAV Club Solution	Connect Fundamental Portfolio	6	Non	Non	NA	NA

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# comptes annuels

# BILANactif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>23 352 918,05</b>	<b>21 196 159,22</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	23 350 288,05	21 157 605,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 630,00	38 553,29
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>77 811,96</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	77 811,96	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 580 051,22</b>	<b>1 571 879,12</b>
Liquidités	1 580 051,22	1 571 879,12
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 010 781,23</b>	<b>22 768 038,34</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	25 117 551,35	23 634 375,21
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	466,17	-695 083,34
• Résultat de l'exercice	-162 421,45	-235 818,84
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>24 955 596,07</b>	<b>22 703 473,03</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>2 630,00</b>	<b>9 030,23</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 630,00	9 030,23
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>52 555,16</b>	<b>55 535,08</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	52 555,16	55 535,08
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>25 010 781,23</b>	<b>22 768 038,34</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	681 450,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	675 532,23
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 854,45	3 215,57
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	513,55
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	42 195,78	15 435,57
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>77 050,23</b>	<b>19 164,69</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-18,77	-4 134,96
• Autres charges financières	-213,41	-218,28
<b>Total (II)</b>	<b>-232,18</b>	<b>-4 353,24</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>76 818,05</b>	<b>14 811,45</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-236 638,54	-256 936,39
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-159 820,49</b>	<b>-242 124,94</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 600,96	6 306,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-162 421,45</b>	<b>-235 818,84</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### a) Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

• Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

• Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

• Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

• Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

• Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

• Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

Asie-Océanie : extraction à 12 h

Amérique : extraction J+1 à 9 h

Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30

France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 0,90 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		0,10 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 2,40% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance.
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>22 703 473,03</b>	<b>25 680 293,07</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	3 427 270,30	2 986 833,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 123 787,74	-4 400 484,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	335 169,13	383 617,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-216 322,52	-1 163 075,24
Plus-values réalisées sur contrats financiers	13 154,12	603 754,32
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-120 532,50	-592 469,30
Frais de transaction	-5 435,13	-9 163,91
Différences de change	150,46	79 080,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 092 967,86	-618 229,48
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	553 319,51	-539 648,35
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-539 648,35	78 581,13
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	9 309,55	-4 558,20
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 630,00	-6 679,55
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 679,55	-2 121,35
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-159 820,49	-242 124,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>24 955 596,07</b>	<b>22 703 473,03</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	681 450,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 580 051,22
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 580 051,22	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	529,97	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>77 811,96</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	45 631,90
Souscriptions à recevoir	32 180,06
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>52 555,16</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	38 271,96
Frais provisionnés	14 283,20
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	36 132,36	3 427 270,30	22 420,05	2 123 787,74
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,00</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>7 870 765,79</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-162 421,45	-235 818,84
<b>Total</b>	<b>-162 421,45</b>	<b>-235 818,84</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-162 421,45	-235 818,84
<b>Total</b>	<b>-162 421,45</b>	<b>-235 818,84</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	466,17	-695 083,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>466,17</b>	<b>-695 083,34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	466,17	-695 083,34
<b>Total</b>	<b>466,17</b>	<b>-695 083,34</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
<b>Actif net</b>	<b>24 955 596,07</b>	22 703 473,03	25 680 293,07	-	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>255 563,78</b>	241 851,47	256 542,62	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>97,64</b>	93,87	100,10	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-0,63</b>	-3,84	-0,21	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 1er octobre 2021.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU2556152036	AXIOM LUX SHORT DURATION BOND FUND SICAV	PROPRE	2 380,161	2 493 670,88	EUR	9,99
LU0151333506	CANDRIAM BONDS SICAV CANDRIM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES	PROPRE	8 023,00	1 959 617,75	EUR	7,85
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I	PROPRE	27 433,00	3 011 869,07	EUR	12,07
FR0013217999	ECHIQUIER HYBRID BONDS I	PROPRE	1 684,00	1 762 828,04	EUR	7,06
FR0011188275	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE PART I	PROPRE	426,00	1 245 053,16	EUR	4,99
FR0013459526	ECHIQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I	PROPRE	1 367,00	1 320 467,32	EUR	5,29
FR0014001ML4	ECHIQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	420,00	530 548,20	EUR	2,13
FR0011034560	EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV FINANCIAL BONDS	PROPRE	789,00	1 011 261,30	EUR	4,05
IE000GUOATN7	I SHARES IBONDS DEC 2025 TERM EUR CORP UCITS ETF	PROPRE	240 873,00	1 232 788,01	EUR	4,94
FR0013340726	LBPAM FUNDS SICAV - LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	PROPRE	269,00	3 000 676,17	EUR	12,02
LU1079841273	OSSIAM LUX SICAV OSSIAM SHILLER BARCLAYS CAPE US SECTOR ETF	PROPRE	219,00	253 492,50	EUR	1,02
FR0007015169	SCHELCHER PRINCE SHORT TERM ESG	PROPRE	10 717,00	2 891 125,09	EUR	11,59
LU0132662635	UBAM DYN EURO BOND D5 I CAP	PROPRE	9 922,00	2 636 890,56	EUR	10,57
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>23 350 288,05</b>		<b>93,57</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>23 350 288,05</b>		<b>93,57</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-2 630,00	-2 630,00	EUR	-0,01
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-2 630,00</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-38 271,96	-38 271,96	EUR	-0,15
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 579 521,25	1 579 521,25	EUR	6,33
	BANQUE USD BPP	PROPRE	584,98	529,97	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	32 180,06	32 180,06	EUR	0,13
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 573 959,32</b>		<b>6,31</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	45 631,90	45 631,90	EUR	0,18
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>45 631,90</b>		<b>0,18</b>

## CONNECT FUNDAMENTAL PORTFOLIO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-14 283,20	-14 283,20	EUR	-0,06
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-14 283,20</b>		<b>-0,06</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>1 602 678,02</b>		<b>6,42</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
VG150324	EURO STOXX 50 0324	VENLIG	-15,00	2 630,00	EUR	0,01
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>2 630,00</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Futures</b>				<b>2 630,00</b>		<b>0,01</b>
<b>Total CONNECT FUNDAMENTAL PORTFOLIO</b>				<b>24 955 596,07</b>		<b>100,00</b>

# ECHIQUIER GLOBAL FLEXIBLE

**rapport  
annuel**

COMPARTIMENT DE CLUB SOLUTIONS

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Part A	Capitalisation	Capitalisation
Part G	Capitalisation	Capitalisation

### Objectif de gestion :

#### Objectif de gestion de la part A :

Echiquier Global Flexible est un compartiment diversifié et flexible qui cherche à délivrer une performance nette de frais égale à €STER Capitalisé + 5,5% sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux, d'actions, de crédit et de devises.

#### Objectif de gestion de la part G :

Echiquier Global Flexible est un compartiment diversifié et flexible qui cherche à délivrer une performance nette de frais égale à €STER Capitalisé + 6% sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux, d'actions, de crédit et de devises.

### Indicateur de référence :

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent. En effet, la société de gestion du FCP procédera à une gestion flexible de l'exposition du FCP notamment aux marchés de taux et d'actions, et se réserve la possibilité de réduire l'exposition aux marchés d'actions jusqu'à 0% au profit d'une exposition sur d'autres marchés, notamment le marché de taux. De ce fait, l'exposition du fonds aux différents marchés de taux pourra varier très significativement dans le temps, rendant difficile toute comparaison avec un indice de référence fixe inopérante.

Toutefois, l'indice €STER capitalisé +5.5% pour la part A, €STER capitalisé +6% pour la part G peuvent illustrer l'objectif de performance du fonds.

L'indice de référence est l'€STER Capitalisé (code Bloomberg : OISESTR).

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

### **Stratégie d'investissement :**

#### **1. Stratégies utilisées**

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Sa stratégie est fondée sur l'utilisation combinée de deux piliers:

L'allocation d'actifs réalisée sur une base a minima trimestrielle. L'allocation d'actifs et de risque est gérée de façon active en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions qui en découlent reposent sur un processus alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs. Cette étape vise ainsi à déterminer les pondérations et expositions du portefeuille entre les différentes grandes classes d'actifs au niveau mondial (actions, obligations souveraines, crédit, change, matières premières, stratégies alternatives ou d'arbitrage, monétaire, ...) entrant dans la stratégie du fonds. Cette allocation flexible vise à exposer le portefeuille aux actifs jugés les plus favorables sur une période déterminée selon l'appréciation de l'équipe de gestion, et à diminuer le poids des actifs jugés les moins favorables dans le but de réaliser l'objectif de gestion du compartiment.

#### **Une sélection rigoureuse d'instruments**

- Les investissements se font essentiellement au travers des souscriptions dans des OPC mais le compartiment peut investir dans des actions en direct jusqu'à 20% de son actif net. L'investissement en titres vifs fera l'objet d'un processus d'analyse fondamentale de chaque entreprise.
- Les gérants sélectionnent les OPC sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. La sélection se fait ainsi au travers de la combinaison d'une approche quantitative (pour notamment juger de la performance et de la régularité de l'OPC) et d'une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux comme le process de gestion, le dispositif de suivi des risques, ...).
- Le compartiment peut également avoir recours à des fonds indiciels « trackers » ou « ETF ».
- Enfin, le gérant pourra avoir recours à des contrats financiers à terme sur actions ou indices, sur devises, sur produits de taux à moyen et long terme, sur instruments du marché monétaire ou sur volatilité.

L'exposition aux actions (au travers d'actions, d'OPC ou de produits dérivés) pourra ainsi varier de 0 à 100 % de l'actif net. L'exposition aux petites capitalisations, < à 1 milliard d'euros, (en direct ou via des fonds étant majoritairement investis sur ce segment d'actions) ne dépassera pas 30% de l'actif net.

L'exposition sur les pays émergents (au travers des investissements sur des OPC ou titres vifs) sera limitée à 30%.

L'exposition au marché des taux et monétaire pourra également varier entre 0 et 100 % de l'actif net et la sensibilité au risque de taux du portefeuille (au travers d'OPC ou de produits dérivés) sera comprise dans une fourchette entre [-3 ; +8]. L'exposition en titres "High Yield" ou non notés pourra aller jusqu'à 30% maximum de l'actif net.

Compte tenu de la gestion mise en œuvre le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

L'exposition aux matières premières restera accessoire (maximum 10%).

A titre d'information, l'exposition cible sur les actions sera de 80%, sur le marché des taux de 20%, et sur les marchés émergents de 10 à 15%. L'allocation réelle pourra s'éloigner de cette cible en fonction des anticipations de l'équipe de gestion et des situations de marchés.

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique une approche extra financière dans la sélection des titres.

#### **2. Sélection des OPC / ETF**

L'univers d'investissement de départ est constitué de fonds UCITS (OPC / ETF) répondant à certains critères de taille et d'ancienneté. Au sein de cet univers large, la gestion procède à du "fund picking" en fonction de la stratégie recherchée issue de l'allocation d'actif décrite ci-dessus.

Tous les fonds sélectionnés font ensuite l'objet d'une analyse propriétaire « Maturité ISR » dont l'objectif est d'intégrer dans le choix des OPC une dimension extra financière. Ainsi, l'équipe de gestion sélectionne des OPC dont le processus d'analyse ESG, l'ouverture au dialogue actionnarial, la transparence et le caractère responsable de la société de gestion sont considérés comme fiables selon notre approche méthodologique. Ainsi, chaque fonds sous-jacent potentiel (y compris ETF) est ainsi analysé au regard de différentes critères d'analyse et se voit attribuer une note sur 100.

A tout moment, 50% des sous-jacents sélectionnés auront une note supérieure à 50/100.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les sociétés de gestion des sous-jacents et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

### **3. Sélection des actions**

L'univers d'investissement de départ correspond à l'ensemble des valeurs suivies par le pôle action de la société de gestion.

Au sein de cet univers, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa sélection d'actions.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'actions mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux: attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

Mener une analyse ESG sur les émetteurs

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;
- Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.

Mettre en oeuvre un filtre basé sur des convictions ESG (existence d'une note minimum)

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en oeuvre au sein de la société de gestion.

Enfin, l'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de la notation extra-financière mise en oeuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

### **Alignement avec la Taxonomie**

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

### **4. Les actifs (hors dérivés)**

#### **a) Les actions :**

Le recours aux actions en direct est limité à 20% de l'actif net. Au sein de cette poche, les investissements pourront se faire sur toute action européenne et internationale quelque soit le secteur, la zone géographique et la taille de capitalisation.

#### **b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Néant.

### **5. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF et toute stratégie en lien avec la stratégie d'investissement gestion.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés qui lui sont liées.

**6. Instruments dérivés**

Le compartiment intervient sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens et internationaux (y compris sur les pays émergents), réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions de façon discrétionnaire :

(1) en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions, le risque de taux, contre le risque de change et contre le risque de volatilité.

(2) en vue de l'exposer au risque de marché actions, au risque de taux, au risque de change conformément à l'objectif de gestion et au risque de volatilité.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices (actions, taux, change);
- options sur titres et sur indices (actions, taux et change); options de change ;
- change à terme ;
- et les futures sur volatilité

Le compartiment n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap).

L'exposition du fonds via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

**7. Titres intégrant des dérivés**

Le compartiment pouvant détenir des actions, il est susceptible de détenir des titres intégrant des dérivés liés à des opérations sur titres.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

**8. Dépôts**

Néant.

**9. Emprunt d'espèces**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

**10. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

**Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

**Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Risque actions:**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

**Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

### **Risque titres dits spéculatifs ou "High Yield" :**

Les titres dits « spéculatifs » ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

### **Risque lié aux matières premières :**

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

### **Risque lié à la stratégie de gestion :**

- **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** L'OPC peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifié et avoir une incidence plus forte sur la VL.
- **Risque de contrepartie :** En cas de défaillance d'une contrepartie utilisée par l'OPC, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris avec l'OPC ; ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

### **Impact des techniques telles que le recours aux produits dérivés :**

L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation. L'utilisation des produits dérivés peut entraîner des risques de pertes spécifiques à ces stratégies.

### **Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### **Souscripteurs concernés :**

Part A : Tous souscripteurs

Part G : Réserve à la commercialisation par des intermédiaires financiers

#### **Profil de l'investisseur type :**

Le Fonds s'adresse aux souscripteurs souhaitant déléguer leur choix d'allocation en termes de classes d'actifs et de zones géographiques.

Echiquier Global Flexible peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Global Flexible dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

**Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

**Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément de la Sicav par l'AMF : 14 novembre 2018.*
- *Date d'agrément du compartiment par l'AMF : 26 août 2022.*
- *Date de création de la Sicav : 4 janvier 2019.*
- *Date de création du compartiment : 19 septembre 2022.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année boursière s'est avérée, comme souvent, riche en surprises. La quasi-totalité des marchés actions et obligataires terminent nettement dans le vert, alors que l'année a été marquée par des hausses de taux directeurs de grande ampleur, qui n'ont finalement pas nui aux marchés. Elles se sont accompagnées dans la seconde moitié de l'année d'une accalmie progressive de l'inflation laissant espérer un desserrement des politiques monétaires dans les trimestres à venir. Ces attentes à l'égard d'un pivot plus accommodant des banques centrales ont contribué à une hausse impressionnante des marchés actions et d'obligations dans les deux derniers mois de l'année. Outre la désinflation en cours, la seconde bonne nouvelle qui a porté les marchés sur l'année fut la croissance américaine, bien plus robuste que les prévisions du début d'année. Enfin, la dernière nouvelle positive saluée par les marchés fut la dynamique impressionnante des entreprises liées à l'intelligence artificielle, symbolisée notamment par l'application Chat GPT. Une vague d'enthousiasme a porté les plus grosses capitalisations américaines, rassemblées sous le terme des « 7 magnifiques ».

Le fonds réalise une performance qui varie selon les parts : 6,61% (part A) ; 7,14% (part G). Dans tous les cas, en léger retrait face à son indice de comparaison, qui progresse selon les parts de 7,86% (A) ; 8,29% (G). Cette sous-performance s'explique principalement par un positionnement actions prudent, associé à un biais value préjudiciable sur le début de l'année, ainsi qu'à une surpondération des petites valeurs.

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performance parts	Performance indice
FR001400BE31	Echiquier Global Flexible A	6,61%	7,86%
FR001400BE49	Echiquier Global Flexible G	7,15%	8,29%

## Mouvements principaux :

**Achats :** ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I (FR0011188267), BNP PARIBAS MOIS ISR – IC (FR0007009808)

**Ventes :** ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I (FR0011188267), BNP PARIBAS MOIS ISR – IC (FR0007009808)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
  - 12 068 Echiquier Crédit Europe I
  - 430 Echiquier Agenor Euro SRI MID CAP I
  - 1 900 Echiquier World Next Leader K
  - 328 Echiquier World Equity Growth I

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie.

Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2023 :

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	Dont *>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
<b>Total général</b>	<b>157</b>	<b>13 220 568</b>	<b>132</b>	<b>7 605 500</b>		<b>1 105 000</b>

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>10 667 840,77</b>	<b>7 660 539,58</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 697 447,96	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 968 714,48	7 645 236,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 678,33	15 303,23
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>49 648,02</b>	<b>175 946,85</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	49 648,02	175 946,85
<b>Comptes financiers</b>	<b>202 423,42</b>	-
Liquidités	202 423,42	-
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 919 912,21</b>	<b>7 836 486,43</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	10 698 530,06	7 810 149,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	302 189,96	28 170,46
• Résultat de l'exercice	-153 386,72	-39 426,81
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>10 847 333,30</b>	<b>7 798 893,45</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	<b>1 962,07</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	1 962,07
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>66 131,48</b>	<b>9 602,15</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	66 131,48	9 602,15
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 447,43</b>	<b>26 028,76</b>
Concours bancaires courants	6 447,43	26 028,76
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>10 919 912,21</b>	<b>7 836 486,43</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	38 951,45	243 634,61
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 675,45	309,23
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 718,84	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	21 766,97	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>35 161,26</b>	<b>309,23</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-74,18	-16,54
• Autres charges financières	-73,31	-
<b>Total (II)</b>	<b>-147,49</b>	<b>-16,54</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>35 013,77</b>	<b>292,69</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-184 435,81	-28 227,90
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-149 422,04</b>	<b>-27 935,21</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 964,68	-11 491,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-153 386,72</b>	<b>-39 426,81</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### a) Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

Asie-Océanie : extraction à 12 h

Amérique : extraction J+1 à 9 h

Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30

France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part A 1,60 % TTC maximum
		Part G 1,10 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part A et G 0,50 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 2,40% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance.
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Part A Néant
		Part G Néant

(\*) Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif dans d'autres OPC. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

armexes

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectations des plus-values nettes réalisées</b>
Part A	Capitalisation	Capitalisation
Part G	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>7 798 893,45</b>	<b>-</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	3 260 905,36	8 134 727,36
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-851 910,90	-326 339,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	613 755,00	29 564,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-193 944,76	-6 633,03
Plus-values réalisées sur contrats financiers	20 870,18	2 644,88
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-96 695,91	-2 286,92
Frais de transaction	-4 164,71	-526,47
Différences de change	-38 745,69	-58 738,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	505 553,97	54 476,42
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	560 030,39	54 476,42
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	54 476,42	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-17 760,65	-60,44
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-17 821,09	-60,44
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-60,44	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-149 422,04	-27 935,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>10 847 333,30</b>	<b>7 798 893,45</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	38 951,45	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	202 423,42
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 447,43
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	202 423,42	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 447,43	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	SEK	DKK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	777 021,75	116 677,22	102 167,37	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	439 640,33	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	6 447,43	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	26 200,40	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>49 648,02</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		49 648,02
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>66 131,48</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		66 131,48
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

### 3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR001400BE31	16 651,49	1 713 455,03	6 875,047	714 641,16
Action G / FR001400BE49	14 950,092	1 547 450,33	1 331,53	137 269,74
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR001400BE31		-		-
Action G / FR001400BE49		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR001400BE31		-		-
Action G / FR001400BE49		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR001400BE31		-		-
Action G / FR001400BE49		-		-

### 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Action A / FR001400BE31	<b>2,10</b>
Action G / FR001400BE49	<b>1,60</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Action A / FR001400BE31	-
Action G / FR001400BE49	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **3 516 614,26**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-153 386,72	-39 426,81
<b>Total</b>	<b>-153 386,72</b>	<b>-39 426,81</b>

Action A / FR001400BE31	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-82 653,77	-21 395,81
<b>Total</b>	<b>-82 653,77</b>	<b>-21 395,81</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action G / FR001400BE49	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-70 732,95	-18 031,00
<b>Total</b>	<b>-70 732,95</b>	<b>-18 031,00</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	302 189,96	28 170,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>302 189,96</b>	<b>28 170,46</b>

Action A / FR001400BE31	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	137 316,83	12 916,15
<b>Total</b>	<b>137 316,83</b>	<b>12 916,15</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR001400BE49	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	164 873,13	15 254,31
<b>Total</b>	<b>164 873,13</b>	<b>15 254,31</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 septembre 2022.

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	-	-	-
<b>Actif net</b>	<b>10 847 333,30</b>	7 798 893,45	-	-	-

Action A / FR001400BE31	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	-	-	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>46 077,709</b>	36 301,266	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,87</b>	100,24	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>1,18</b>	-0,23	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR001400BE49	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	-	-	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>55 044,841</b>	41 426,279	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107,59</b>	100,41	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>1,71</b>	-0,06	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	5 779,00	116 677,22	SEK	1,08
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	846,00	116 453,38	USD	1,07
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	183,00	124 751,10	EUR	1,15
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	1 797,00	112 474,23	EUR	1,04
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	674,00	109 031,93	USD	1,01
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	1 592,00	122 456,64	EUR	1,13
US3444191064	FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	PROPRE	1 035,00	122 225,27	USD	1,13
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	289,00	107 533,24	USD	0,99
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	335,00	114 127,02	USD	1,05
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	4 220,00	127 781,60	EUR	1,18
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	1 091,00	102 167,37	DKK	0,94
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	2 335,00	114 018,05	EUR	1,05
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	494,00	98 392,73	USD	0,91
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	1 625,00	100 100,00	EUR	0,92
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	923,00	109 258,18	USD	1,01
<b>Total Action</b>				<b>1 697 447,96</b>		<b>15,65</b>
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	14,00	329 583,24	EUR	3,04
LU1644441476	CANDRIAM SRI BOND GLOBAL HIGH YIELD SICAV	PROPRE	1 186,00	1 363 176,54	EUR	12,57
FR0013387339	ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP I	PROPRE	430,00	676 076,10	EUR	6,23
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I	PROPRE	12 068,00	1 324 945,72	EUR	12,21
FR0011188267	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I	PROPRE	328,00	1 311 665,44	EUR	12,09
FR0013423357	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS K	PROPRE	1 900,00	203 927,00	EUR	1,88
IE00BQT3WG13	ISHARES IV PLC ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF	PROPRE	118 000,00	439 640,33	USD	4,05
FR0010208421	NATIXIS EUR 1-3 4D	PROPRE	479,00	1 511 527,61	EUR	13,93
IE00BX7RR706	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA PRIME VALUE ESG UCITS ETF	PROPRE	15 600,00	465 660,00	EUR	4,29

## ECHQUIER GLOBAL FLEXIBLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BX7RRJ27	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA QUALITY ESG UCITS ETF	PROPRE	33 500,00	1 342 512,50	EUR	12,38
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>8 968 714,48</b>		<b>82,68</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>10 666 162,44</b>		<b>98,33</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES2403PO01	ES/202403/P/4050.	ACHLIG	3,00	1 114,33	USD	0,01
SX5E2403PO12	SX5E/202403/P/3850.	ACHLIG	6,00	564,00	EUR	0,01
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>1 678,33</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Options</b>				<b>1 678,33</b>		<b>0,02</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	202 423,42	202 423,42	EUR	1,87
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-7 116,67	-6 447,43	USD	-0,06
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	49 648,02	49 648,02	EUR	0,46
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>245 624,01</b>		<b>2,26</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-50 191,83	-50 191,83	EUR	-0,46
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 522,36	-4 522,36	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 685,91	-3 685,91	EUR	-0,03
	PRN-1COMGESTADM	PROPRE	-7 731,38	-7 731,38	EUR	-0,07
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-66 131,48</b>		<b>-0,61</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>179 492,53</b>		<b>1,65</b>
<b>Total ECHQUIER GLOBAL FLEXIBLE</b>				<b>10 847 333,30</b>		<b>100,00</b>

# informations SFDR



## ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Global Flexible

Identifiant d'entité juridique : 969500TJOY6N3PT3ZC67

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_%

**Non**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

La stratégie financière de ce fonds implique la possibilité d'être investi en OPC (jusqu'à 100%) ou en titres vifs (jusqu'à 20%). En fonction de la nature de l'instrument sous-jacent concerné, la stratégie d'investissement responsable sera différente.

Ainsi, concernant les OPC, la stratégie d'investissement responsable est basée sur la sélection d'une part significative d'OPC dont le processus d'analyse ESG, l'ouverture au dialogue actionnarial, la transparence et le caractère responsable de la société de gestion sont considérés comme fiables selon notre approche méthodologique.

Concernant les titres vifs, la stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier, telles que :

- la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux...,
- l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ...

A la fin de la période considéré 62% de l'actif net de l'OPC était composé d'OPC ayant une maturité ISR supérieur à 50/100.

**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/12/2023
Score de Maturité ISR moyen pondéré (score interne LFDE)	54/100
Pourcentage des sous-jacents ayant un score maturité ISR supérieur à 50/100	62%

**...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Minimum attendu
Score de Maturité ISR moyen pondéré (score interne LFDE)	-	50/100	54/100	/
Pourcentage des sous-jacents ayant un score maturité ISR supérieur à 50/100	-	50%	62%	50%

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Cet OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

en considération ?

Non applicable

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*  
Description détaillée :

Non applicable

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Cet OPC ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

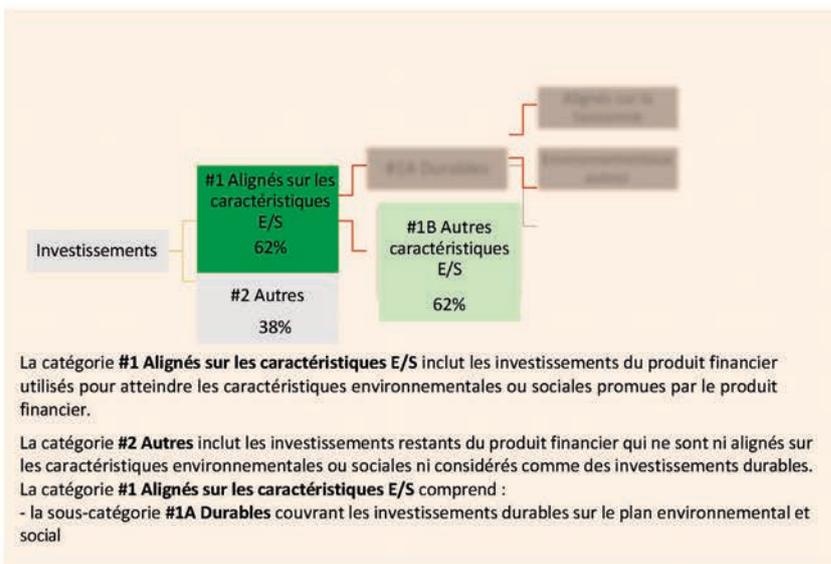
Investissements les plus importants au 31/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I C	OPC	14%	France
BNP PARIBAS MOIS ISR - IC	OPC	13%	France
CANDRIAM SUSTAINABLE BONDS GLOBAL HY I ACC EUR	OPC	13%	France



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**  
Non applicable



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile

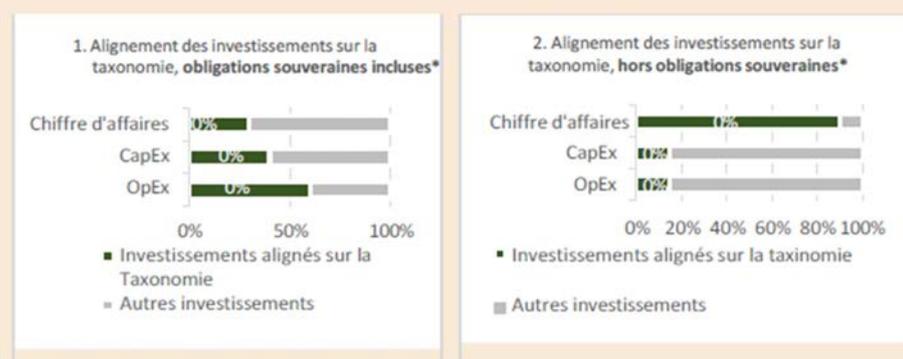
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

**Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Non applicable



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Non applicable



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

# TREKKING EVOLUTION

**rapport  
annuel**

COMPARTIMENT DE CLUB SOLUTIONS

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Part C	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment sur une durée minimum de placement recommandée de 4 ans, de délivrer une performance nette de frais de gestion égale à €STER Capitalisé + 4%.

Néanmoins, la gestion n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra donc s'éloigner de l'indicateur de référence. La recherche de la performance s'effectue au travers d'une gestion flexible de l'allocation d'actifs, notamment sur les marchés de taux et d'actions, dans le respect des bornes larges définies par l'allocation stratégique, ainsi qu'un choix approprié des supports d'investissement.

## Indicateur de référence :

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent. En effet, la société de gestion du FCP procédera à une gestion flexible de l'exposition du FCP notamment aux marchés de taux et d'actions, et se réserve la possibilité de réduire l'exposition aux marchés d'actions jusqu'à 0% au profit d'une exposition sur d'autres marchés, notamment le marché de taux. De ce fait, l'exposition du fonds aux différents marchés de taux pourra varier très significativement dans le temps, rendant difficile toute comparaison avec un indice de référence fixe inopérante.

Toutefois, l'indice €STER capitalisé +4% peut illustrer l'objectif de performance du fonds.

L'indice de référence est l'€STER Capitalisé (code Bloomberg : OISESTR).

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

**Stratégie d'investissement :****1. Stratégies utilisées**

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de la possibilité d'avoir des OPC jusqu'à 100% de l'actif, l'équipe de gestion, lors de la sélection des fonds sous-jacents analyse l'approche extra-financière mise en œuvre par les sociétés de gestion desdits fonds sans pour autant que celle-ci soit contraignante.

**Alignement avec la Taxonomie**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La gestion financière du compartiment est une gestion active et discrétionnaire fondée principalement sur l'allocation entre trois classes d'actifs financiers : monétaire, obligataire et actions.

Les sources de performance de ce fonds de fonds sont principalement des choix directionnels en fonction des opportunités de marchés sur toutes les classes d'actifs, que ce soit au travers d'OPC directionnels, de fonds de gestion active ou passive (Exchange Traded Fund).

Le compartiment sera donc géré de manière réactive sur la base d'une allocation stratégique, d'une allocation tactique (décisions de gestion à plus court terme prenant en compte les pondérations entre zones géographiques, entre les styles de gestion, entre les thématiques en fonction des anticipations et des opportunités offertes par le marché), ainsi que d'une sélection de supports d'investissement selon l'allocation d'actifs suivante :

<b>Pondération (en pourcentage de l'actif net)</b>	<b>Expo Minimum</b>	<b>Expo Maximum</b>
Actions	0%	70%
Exposition aux petites et moyennes capitalisations	0%	30%
Instruments de Taux (obligataire et monétaire)	0%	100%
Exposition aux titres « spéculatifs » ou non notés	0%	40%
Exposition aux dettes subordonnées	0%	10%
Exposition aux obligations convertibles	0%	10%
Actifs émergents (actions et taux)	0%	40%
OPC breakeven d'inflation	0%	10%
OPC investis sur les Commodities	0%	10%

L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques (Europe, USA, Japon, Asie et pays émergents) et sur toutes tailles de capitalisation, dans les limites d'exposition suivante :

- L'exposition aux actifs émergents sera limitée à 40%
- L'exposition aux valeurs de petites ou moyennes capitalisations sera limitée à 30%.

Au sein de chaque classe d'actifs, la performance ajustée du risque sera recherchée, en fonction des anticipations du gérant pour les différents marchés :

- Pour les marchés actions et dans la limite d'exposition de 70% de l'actif du compartiment, le gérant privilégiera les OPC et ETF (Exchange Trade Funds).
- Pour les marchés obligataires et monétaires, le gérant privilégiera les OPC investis sur les obligations à court/moyen/ long terme et des instruments du marché monétaire émis par des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, des entreprises du secteur privé, ainsi que des stratégies obligataires diversifiées. Néanmoins, le gérant pourra sélectionner des OPC investissant sur tout autre produit de taux (obligations convertibles, obligations à haut rendement, dérivés de crédit, TCN) en fonction de ses anticipations et des opportunités sur les marchés.

Aucune contrainte en termes de sensibilité globale du portefeuille n'est imposée au gérant. L'exposition indirecte aux obligations contingentes convertibles, à travers des OPC, restera accessoire et donc limitée à 10% des encours du compartiment.

En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le compartiment pourra être investi temporairement jusqu'à 100% en OPC de taux (dont les OPC monétaires) et par conséquent être exposé à 0% aux actions.

Les gérants sélectionnent les OPC sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. La sélection se fait ainsi au travers la combinaison d'une approche quantitative (pour notamment juger de la performance et de la régularité de l'OPC) et une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux comme le process de gestion, le dispositif de suivi des risques,...). Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection approfondie en "architecte ouverte". Néanmoins, les fonds gérés par La Financière de l'Echiquier sont limités à 20% des actifs.

Le compartiment limitera son exposition au risque de change, autre que la devise du portefeuille à 50% de l'actif. Le compartiment pourra détenir entre 0% et 10% de liquidités.

## **2. Les actifs (hors dérivés)**

### **a) Les actions :**

Le compartiment n'aura pas recours aux titres en direct.

### **b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Néant.

## **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs / ETF**

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF et toute stratégie en lien avec la stratégie d'investissement gestion.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés qui lui sont liées.

Jusqu'à 100% de l'actif net et à minimum à 50% de l'actif net, le compartiment pourra avoir recours aux trackers, supports indiciaires cotés en vue d'augmenter l'exposition aux marchés actions ou de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs.

## **4. Instruments dérivés**

Le compartiment pourra, de manière discrétionnaire, intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés de la zone euro et/ou internationaux, afin de couvrir partiellement ou totalement des risques de marché (risque de taux, actions ou change).

La couverture du risque de change n'est pas systématique, elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif.

### **Instruments utilisés :**

- Achats et vente de futures sur indices (actions, taux, change);

-Achat et vente d'options sur indices (actions, taux, change);

Le compartiment n'a pas de limite particulière en termes d'exposition aux instruments dérivés, autres que celles imposées par le respect de la Directive européenne 2009/65/CE, sachant que le risque global du portefeuille est appréhendé par la méthode des engagements. Le compartiment n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap).

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objet de gestion.

## **5. Titres intégrant des dérivés**

Néant.

## **6. Dépôts**

Néant.

## **7. Emprunt d'espèces**

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

## **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

### **Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation :**

Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

### **Risque d'investissement sur les marchés émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque titres dits spéculatifs ou "High Yield" :**

Les titres dits « spéculatifs » ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

### **Impact des techniques telles que les produits dérivés :**

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

**Risque lié à l'investissement en fonds de gestion alternative :** Les stratégies alternatives des éventuels fonds sous-jacents induisent certains risques spécifiques liés notamment à la valorisation des positions ou à leur liquidité. Ces risques peuvent se traduire par une baisse de la valeur de ces OPCVM.

### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

## **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

### **Souscripteurs concernés :**

Part C : Tous souscripteurs

### **Profil de l'investisseur type :**

Le Fonds s'adresse aux souscripteurs, personne physique ou morale, qui souhaitent bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion diversifiée des actifs en recherchant de la performance sur les marchés de taux et d'actions sur une durée de placement recommandée de 4 à 5 ans.

Trekking Evolution peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Trekking Evolution dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 4 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

**Durée de placement recommandée**

Supérieure à 4 ans.

**Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément de la Sicav par l'AMF : 14 novembre 2018.*
- *Date d'agrément du compartiment par l'AMF : 29 novembre 2022.*
- *Date de création de la Sicav : 4 janvier 2019.*
- *Date de création du compartiment : 6 janvier 2023.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année boursière s'est avérée, comme souvent, riche en surprises. La quasi-totalité des marchés actions et obligataires terminent nettement dans le vert, alors que l'année a été marquée par des hausses de taux directeurs de grande ampleur, qui n'ont finalement pas nuï aux marchés. Elles se sont accompagnées dans la seconde moitié de l'année d'une accalmie progressive de l'inflation laissant espérer un desserrement des politiques monétaires dans les trimestres à venir. Ces attentes à l'égard d'un pivot plus accommodant des banques centrales ont contribué à une hausse impressionnante des marchés actions et d'obligations dans les deux derniers mois de l'année. Outre la désinflation en cours, la seconde bonne nouvelle qui a porté les marchés sur l'année fut la croissance américaine, bien plus robuste que les prévisions du début d'année. Enfin, la dernière nouvelle positive saluée par les marchés fut la dynamique impressionnante des entreprises liées à l'intelligence artificielle, symbolisée notamment par l'application Chat GPT. Une vague d'enthousiasme a porté les plus grosses capitalisations américaines, rassemblées sous le terme des « 7 magnifiques ».

Dans ce contexte, le fonds réalise une performance décevante de +0,54%. Un positionnement sous-pondéré, associé à un biais value aux Etats-Unis, préjudiciable sur le début de l'année, ont conduit la poche actions à peu contribuer à la performance. La poche obligataire a, pour sa part, été impactée par une augmentation un peu précoce de la durée, qui a coûté au fonds sur l'été, bien qu'elle se soit ensuite avérée porteuse sur les deux derniers mois de l'année.

## Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libelle Part	Performance part	Performance indice
FR0013333978	Trekking Evolution C	0,54%	6,59%

## Mouvements principaux :

**Achats :** LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF - ACC (FR0010510800) – CM AM UNION + IC (FR0000009987)

**Ventes :** CM AM UNION + IC (FR0000009987) – LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF - ACC (FR0010510800)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
  - 295 Echiquier Agenor Euro SRI MID CAP I
  - 95 Echiquier World Equity Growth I
  - 700 Echiquier Sovereign Allocation I
  - 227 Echiquier Value Euro I
  - 3 160 Echiquier World Next Leader K

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR.

A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

## Données 2023 :

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	Dont +>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
<b>Total général</b>	<b>157</b>	<b>13 220 568</b>	<b>132</b>	<b>7 605 500</b>		<b>1 105 000</b>

## SFDR / TAXONOMIE

Nature juridique	Nom de l'OPC	Article SFDR 6/8/9	Label ISR	Notation ESG minimum	Notation ESG minimum sur 10 affichée dans le prospectus	% de notation du portefeuille minimum
Compartiment SICAV Club Solution	Connect Fundamental Portfolio	6	Non	Non	NA	NA

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>10 725 117,03</b>	<b>17 363 922,20</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	996 571,35
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 697 341,33	13 338 970,83
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	3 028 380,02
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	27 775,70	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>18 834,93</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	18 834,93	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>73 693,24</b>	<b>1 378 004,46</b>
Liquidités	73 693,24	1 378 004,46
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 817 645,20</b>	<b>18 741 926,66</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	11 429 007,61	18 955 822,95
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-652 819,25	-118 596,10
• Résultat de l'exercice	-16 852,22	-154 978,42
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>10 759 336,14</b>	<b>18 682 248,43</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>25 072,48</b>	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 072,48	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>32 827,28</b>	<b>59 678,23</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	32 827,28	59 678,23
<b>Comptes financiers</b>	<b>409,30</b>	-
Concours bancaires courants	409,30	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>10 817 645,20</b>	<b>18 741 926,66</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 128 771,06	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	62 793,91	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18 447,58	2 964,13
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	37 174,11
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	134 127,45	64 278,29
• Produits sur titres de créances	-	2 364,42
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-21,48
<b>Total (I)</b>	<b>152 575,03</b>	<b>106 759,47</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-71,27	-9 809,07
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-71,27</b>	<b>-9 809,07</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>152 503,76</b>	<b>96 950,40</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-177 726,56	-268 159,75
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-25 222,80</b>	<b>-171 209,35</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8 370,58	16 230,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-16 852,22</b>	<b>-154 978,42</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### a) Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

Asie-Océanie : extraction à 12 h

Amérique : extraction J+1 à 9 h

Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30

France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part C 1 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part C 0,15 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 1,20% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance*
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Part C 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

(\*) Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif dans d'autres OPC. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance**

##### Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

##### Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

##### Indicateur de Référence

€STR Capitalisé +4%

### Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

### Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

### Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

\* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

\*\* La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

### Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu :

Transformation en compartiment de la Sicav Echiquier en date du 06/01/23.

Le compartiment Trekking Evolution de la SICAV Club Solutions a été créé le 06/01/2023 par fusion-absorption du fonds FCP Trekking Evolution.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances).

Ce compartiment de la SICAV Club Solutions est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 29 décembre 2023 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectations des plus-values nettes réalisées</b>
Part C	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>18 682 248,43</b>	<b>25 192 217,78</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	522 930,78	366 387,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 490 216,55	-3 611 845,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	645 532,37	1 108 761,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 444 747,87	-1 599 414,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	53 480,16	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-197 035,29	-
Frais de transaction	-30 339,58	-29 183,26
Différences de change	-170 135,72	406 069,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 218 944,96	-2 979 535,46
- Différence d'estimation exercice N	311 738,58	-907 206,38
- Différence d'estimation exercice N-1	-907 206,38	-2 072 329,08
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-3 738,33	-
- Différence d'estimation exercice N	-3 738,33	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-25 222,80	-171 209,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	-2 364,42	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>10 759 336,14</b>	<b>18 682 248,43</b>

\* Ajustement lié au changement de méthode de comptabilisation des revenus des instruments financiers suite fusion sur VL du 06/01/2023.

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	1 128 771,06	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	62 793,91	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	73 693,24
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	409,30
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	73 693,24	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	409,30	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	1 215 870,17	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	18 834,93	-	-	-
Comptes financiers	-	79,25	33,87	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	409,30	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	1 128 771,06	-	-	-
Autres opérations	43 667,33	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>18 834,93</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	18 834,93
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>32 827,28</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	29 271,21
Rachat à payer	3 556,07
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	5 479	522 930,78	88 952	8 490 216,55
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,15</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>2 145 806,22</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-16 852,22	-154 978,42
<b>Total</b>	<b>-16 852,22</b>	<b>-154 978,42</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-16 852,22	-154 978,42
<b>Total</b>	<b>-16 852,22</b>	<b>-154 978,42</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-652 819,25	-118 596,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-652 819,25</b>	<b>-118 596,10</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-652 819,25	-118 596,10
<b>Total</b>	<b>-652 819,25</b>	<b>-118 596,10</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>10 759 336,14</b>	18 682 248,43	25 192 217,78	17 650 311,04	14 044 419,78
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>111 930</b>	195 403	228 833	168 265	138 578
<b>Valeur liquidative</b>	<b>96,12</b>	95,60	110,08	104,89	101,34
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-5,98</b>	-1,39	2,90	-2,39	-1,26

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 janvier 2023.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1829219556	AMUNDI EUR HIGH RA MACRO-WEI GOV BD 1-3Y CLASS ACC	PROPRE	11 400,00	1 105 207,20	EUR	10,27
LU2018762653	AMUNDI US CURVE STEEPENING 2-10Y CLASS ACC	PROPRE	13 000,00	1 100 371,44	USD	10,23
LU1407887329	AMUNDI US TREASURY BOND 1 3Y CLASS DIST	PROPRE	13 300,00	1 111 082,00	EUR	10,33
FR0013387339	ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP I	PROPRE	295,00	463 819,65	EUR	4,31
FR0013459526	ECHIQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I	PROPRE	700,00	676 172,00	EUR	6,28
FR0014001ML4	ECHIQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	227,00	286 748,67	EUR	2,67
FR0011188267	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I	PROPRE	95,00	379 903,10	EUR	3,53
FR0013423357	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS K	PROPRE	3 160,00	339 162,80	EUR	3,15
FR0011170786	GLOBAL SICAV OFI INVEST PRECIOUS METALS	PROPRE	6,00	232 633,74	EUR	2,16
IE00B4WXJJ64	ISHARES CORE GOVT BOND UCITS ETF	PROPRE	4 100,00	462 131,50	EUR	4,30
IE00BQN1K562	ISHARES EDGE MSCI EUROPE QUALITY FACTOR UCITS ETF	PROPRE	34 500,00	335 236,50	EUR	3,12
IE00B14X4Q57	ISHARES ETF EUR GOVERNMENT 1-3	PROPRE	2 800,00	396 256,00	EUR	3,68
IE00B3F81R35	ISHARES III PLC - ISHARES BARCLAYS EURO CORPORATE BOND	PROPRE	6 000,00	723 120,00	EUR	6,72
IE00BQT3WG13	ISHARES IV PLC ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF	PROPRE	31 000,00	115 498,73	USD	1,07
IE00BDFK1573	ISHARES PLC USD TREASURY BOND UCITS ETF	PROPRE	229 000,00	1 104 810,50	EUR	10,27
IE00BX7RRJ27	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA QUALITY ESG UCITS ETF	PROPRE	22 500,00	901 687,50	EUR	8,38
IE00BLNMYC90	X S&P 500 EQUAL WEIGHT	PROPRE	12 500,00	963 500,00	EUR	8,96
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>10 697 341,33</b>		<b>99,42</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>10 697 341,33</b>		<b>99,42</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES2403PO01	ES/202403/P/4050.	ACHLIG	5,00	1 857,22	USD	0,02
SX5E2403PO12	SX5E/202403/P/3850.	ACHLIG	9,00	846,00	EUR	0,01
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>2 703,22</b>		<b>0,03</b>
<b>Total Options</b>				<b>2 703,22</b>		<b>0,03</b>

## TREKKING EVOLUTION

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-27 675,00	-25 072,48	USD	-0,23
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-25 072,48</b>		<b>-0,23</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-3 556,07	-3 556,07	EUR	-0,03
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	73,62	79,25	CHF	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	73 580,12	73 580,12	EUR	0,68
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	29,37	33,87	GBP	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-451,79	-409,30	USD	-0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>69 727,87</b>		<b>0,65</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	20 790,00	18 834,93	USD	0,18
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>18 834,93</b>		<b>0,18</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-22 593,49	-22 593,49	EUR	-0,21
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 677,72	-6 677,72	EUR	-0,06
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-29 271,21</b>		<b>-0,27</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>34 219,11</b>		<b>0,32</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC200324	EURO FX 0324	ACHLIG	9,00	25 072,48	USD	0,23
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>25 072,48</b>		<b>0,23</b>
<b>Total Futures</b>				<b>25 072,48</b>		<b>0,23</b>
<b>Total TREKKING EVOLUTION</b>				<b>10 759 336,14</b>		<b>100,00</b>